

impac

IMPAC N° 165 - JUILLET 2015

Journal des Travailleurs des Industries du Livre du Papier et de la Communication CGT

• CPPAP : 0715 S 07535

Rapport Mettling : ce que le numérique change au travail

09.2015

aut-il modifier le code du travail pour prendre en compte la tr...
numérique du travail ? Comment prendre en compte les bouli...
introduits dans la vie au travail et l'organisation des entrep...
rapport remis ce mardi à la ministre du Travail Myriam El Kh...
Orange, Bruno Mettling, avance des pistes.



Vers la société d...
Bruno Mettling...
cie

21 SEPTEMBRE 2015 | PAR C...

Macron vient de s'en pr...
fonctionnaires. Il s'en é...
Valls a épousé sa cause...
rapport Mettling. Tout...
comme attaque contre...
salariés, publics et priv...
mesurent, le croient et...
parfaitement la logique...
telle qu'elle est à l'oeuv...

LE RAPPORT METTLING, ORANGE NUMÉRIQUE! CE QUE CONTIENT VRAIMENT LE RAPPORT LU PAR LA FILPAC CGT/P4, P26

L'édito

PLUS DURE SERA LA CHUTE/P3

8^e Congrès de la Filpac

LE DOCUMENT D'ORIENTATION/P9

Numérique : le rap...
le droit du travail

LEILA DE COMBENHO... JOURNALISTE | LE 01/09 À 0700, H5 À JOUR À 0805



Travelling

De La chapelle - Darblay à l'AFP, la FILPAC toujours sur le front de la lutte syndicale



Hommage



A la mémoire de notre camarade Jojo COLIN dit « l'incorruptible » disparu cet été. Nos pensées fraternelles vont à ses proches et ses amis.

L'édito

Plus dure sera **la chute!**

Serions-nous frappés de stupeur, de sidération, au point de ne pas avoir l'ardeur de réveiller cette belle endormie, la mobilisation sociale, d'un baiser empreint de notre désir de lutter ? Quelle sorcellerie capitaliste nous force à accepter la souffrance au travail, la souffrance des sans travail, la souffrance des réfugiés, la souffrance des jeunes sans avenir, la souffrance de l'appauvrissement matériel et moral d'une société tétanisée par l'extrême droite et l'inhumaine dictature du marché ?

Oui, les acteurs de ce monde réduit à l'échange de marchandises sont déguisés en leur contraire. Les banquiers endettent les États consentants et leurs dictent un transfert de la dette financière vers le peuple à qui ils infligent l'austérité à perpétuité.

L'Europe unie autour de la banque centrale et du FMI se couvre de barbelés, de murs et de camps pour protéger les frontières nationales contre les effets des guerres économiques et militaires qu'elle mène en Afrique et en Orient.

Les pouvoirs publics, cette aristocratie de l'ENA, dépouillent le peuple de ses droits sociaux et démocratiques pour l'exposer, désarmé, à la concurrence de tous contre tous.

La vieille extrême droite, survivant à son infamie pétainiste et à l'aventure coloniale censée établir la suprématie de la « race blanche », se présente comme l'avenir au nom de la nostalgie de la guerre d'Algérie. Jusqu'à l'information devenue propriété marchande des mâles dominant l'industrie et la banque, dédiée désormais aux louanges du libéralisme triomphant.

Dans cette vaste partie d'usurpation d'identité, le syndicalisme, aussi, a son faux nez. Les conseillers, experts et contremaîtres de l'appareil syndical collaborent avec l'État dans les couloirs duquel il a élu domicile. Il œuvre à transformer le monde du Travail en un flux anonyme s'écoulant sans heurt entre précarité et chômage perpétuel. Au nom de la modernité numérique, bien sûr... Un syndicalisme escomptant la défaite sociale pour assurer la pérennité de son microcosme parasitaire. On aura reconnu la confédération Berger et cette CES qui a communiqué avec l'Union européenne à la Mutualité.

Dans cette vaste partie d'usurpation d'identité, le syndicalisme, aussi, a son faux nez. Les conseillers, experts et contremaîtres de l'appareil syndical collaborent avec l'État dans les couloirs duquel il a élu domicile.

Les masques tombent face au tsunami libéral servi par la troïka nationale Macron-Combexelle-Mettling. Macron, disposant sans coup férir de la neutralisation du Code du travail, construit une loi Macron 2 qui scellerait le sort non seulement du droit social mais du salariat, dispersé au gré du numérique du marché. C'est au service de cette entreprise qu'a été rédigé le rapport Mettling. Ne tiennent plus les échappatoires, les faux-semblants, l'inertie calculée. Le temps manque, le tempo des vagues d'assaut libérale (hier le Code, aujourd'hui les conventions collectives, tout à l'heure le contrat, le lieu et le temps de travail) passés à l'acide du numérique libéralisé.

Faisons en sorte que pour ceux qui spéculent sur notre défaite plus dure soit la chute. Pour notre part, nous votons pour celles et ceux d'ArjoWiggins Wizernes, car ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent ! À l'inverse, ce qui vient d'être démontré c'est l'inefficacité du renoncement au combat social. Comme toujours, le choix se situe entre résistance et collaboration. ▲

Construisons l'alternative syndicale à la souffrance sociale !

JEAN GERSIN

Urgence



Illustration : Frédéric Joffre ©Filpac Cgt 2015

LE RAPPORT METTLING PRÉPARE LA LOI MACRON 2 CONTRE LE SALARIAT

Le rapport Mettling, dont le titre officiel est « Transformation numérique et vie au travail », remis au gouvernement le 15 septembre, est le couronnement des offensives multiples contre les lois sociales et de la politique de chômage de masse doublée par la disparition du droit des licenciements. Il donne le sens réel au pogrom intellectuel contre le Code du Travail. Il sera au cœur de l'ainsi nommée « conférence sociale » d'octobre. L'enjeu de la numérisation généralisée concerne des millions d'emplois. Il est urgent d'en prendre connaissance et d'en évaluer la nocivité. Premier décryptage des 36 préconisations.

(texte intégral du rapport sur le site Filpac CGT http://www.filpac.cgt.fr/IMG/pdf/Rapport_Mettling_PDF.pdf.)

La loi Macron, enchevêtrement inextricable de textes ésotériques, a comme fonction de contourner et neutraliser le Code du Travail. Son but, rompre avec la correction reconnue par la République de l'inégalité entre employeur et

employé. C'est-à-dire le fondement du droit social.

Le rapport Combrexelle, suite logique de la loi Macron, présente l'accord comme alternatif à la loi. En fait, il prétend à l'expulsion du syndicalisme revendicatif, doté d'une libre parole et d'une solide indépendance à

l'égard du patronat.

La loi Rebsamen contribue à réduire la représentation syndicale et son information tout en interdisant l'entrée du syndicalisme dans les TPE, remplacé par une commission paritaire régionale patronat-syndicat.

Dans quel but ? Juste infliger

aux salariés un recul social grâce à l'arme dissuasive du chômage de masse et de la précarité ?

Mettling donne la clé de l'offensive, son objectif réel. Reprenant les préconisations de la Commission européenne et de Jean-Claude Juncker sur l'unification européenne du marché du numérique, il se lance à l'assaut du salariat traditionnel, régi par un contrat de travail, pour le remplacer par soit des auto entrepreneurs, soit par une espèce nouvelle de nomades du numérique, qu'il décrit comme collaborateurs du patronat.

LA GRANDE SUPERCHERIE SIGNÉE METTLING DES « NOUVEAUX EMPLOIS » EXCLUT LA RÉALITÉ SOCIALE

- Des millions d'emplois depuis des décennies ont été détruits par la robotisation et la numérisation du secteur industriel. Les emplois créés ont été infimes par rapport aux emplois détruits. Quant aux reconversions, elles existent à peine.

- A ce chômage technologique, frappant de plein fouet la classe ouvrière, s'est ajouté le chômage issu des politiques de destruction volontaire de postes du travail du fait de la concurrence mondialisée et du moins-disant social.

- Les licenciements qui frappent chaque jour ont transformé le chômage de masse en arme contre le droit du travail. Plus les licenciements se multiplient, plus le patronat use du nombre de chômeurs pour casser les droits des salariés licenciés, plus le coût du travail baisse, plus la précarité augmente.

Mettling, au lourd passé contre l'emploi, ignore délibérément le contexte pour présenter le numérique comme une bonne aubaine.

Il n'en fournit aucune démonstration. Il n'est pas là pour ça. Mais pour guider les frappes numériques contre les citadelles salariales.

EMPLOI NUMÉRIQUE ET SORTIE DU SALARIAT

(les extraits du rapport sont en italique)

Préconisation n°1 : Mobiliser les moyens de la formation afin d'accompagner la transition numérique.

...la transformation numérique recèle des gisements d'emplois nouveaux pour nos entreprises si elle est conduite avec agilité et rapidité...

Lesquels ? Combien ? Quels emplois et combien sont déclarés obsolètes ?

Préconisation n°5 : S'appuyer sur la GPEC pour développer la requalification et la reconversion.

L'anticipation de l'obsolescence des compétences suite à la transformation numérique doit être au coeur des travaux de la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences). Une politique RH de reconversion soutenant les dispositifs de formation pour requalification doit également être mise en place.

La GPEC est une vieille lune que les gouvernements successifs ont montré du doigt. Elle est devenue une tarte à la crème des pseudo-négociations...

Préconisation n°6 : Développer les formations de reconversion.

Par ailleurs, les politiques de formation pour reconversion pâtissent déjà d'une certaine faiblesse, et ont encore été fragilisées par la faible appropriation par les entreprises des nouvelles dispositions issues de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.

Il convient de préciser que la mission n'entend pas par « formations de reconversion » que celles-ci soient uniquement axées vers les métiers numériques, mais comprend cette recommandation dans une acception élargie.

Flagrant délit ! Mettling dégage en touche sachant que la reconversion c'est comme la GPEC, juste mentionnées les jours de négociations déguisées...

Préconisation n°12 : Créer des dispositifs fiscaux incitatifs pour promouvoir l'essaimage digital des salariés.

Il s'agit d'encourager le développement de l'essaimage digital des salariés des entreprises par des dispositifs incitatifs tant en termes de contrat de travail que d'incitations fiscales à destination des entreprises. Ainsi, les salariés seraient-ils incités à créer leur propre entreprise tout en ayant un « filet de sécurité » pour réintégrer leur entreprise d'origine.

Essaimage... Chômeur, salarié menacé, dispersion...

Va créer ta boîte !

Des millions d'emplois depuis des décennies ont été détruits par la robotisation et la numérisation du secteur industriel.

Préconisation n°15 : Réinscrire les nouvelles formes de travail dans notre système de protection sociale.

Une personne en emploi sur dix exerce en effet une forme de travail indépendant en France et cette proportion progresse rapidement dans les secteurs les plus impactés par la transformation numérique. Selon les chiffres fournis par The Boston Consulting Group à la mission, le nombre de freelance a augmenté de 85% en France entre 2004 et 2013.

La porosité entre ces nouvelles formes de travail et une activité salariée classique devient de plus en plus importante : alternative en matière de statuts, mais aussi parfois cumul : la dernière enquête sur le travail indépendant menée par l'Insee en février 2015 montre ainsi qu'un tiers des auto-entrepreneurs exercent éga-

➤ lement une activité salariée pour compléter leurs revenus.

Au vu de ces évolutions des modes de travail comme de la diversification des parcours professionnels, il est nécessaire de favoriser un développement harmonieux de ces nouvelles formes d'emplois

élargissement de ce concept en s'appuyant sur de nouveaux indices, lesquels seraient issus d'une appréciation plus économique que juridique.

Ainsi, à l'instar des travaux engagés par le Department of Labor de l'administration Obama, une

permettre d'améliorer la qualité de l'accès à l'éducation numérique pour les représentants des salariés et ainsi contribuer à l'allègement d'un certain formalisme dont est parfois emprunt le fonctionnement des IRP.

Les IRP, voilà l'ennemi intime de Macron-Rebsamen-Combrexelle-Mettling.

Le salariat historique est soluble dans le numérique, voilà la prétention de Mettling.

et d'activités, en construisant un socle de droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre et/ou d'un statut à l'autre, afin de lever les freins à la mobilité intra et inter entreprise.

Le salariat historique est soluble dans le numérique, voilà la prétention de Mettling.

Préconisation n°17 : Clarifier les situations respectives de salarié et de travailleur indépendant.

Au-delà de la définition traditionnelle du travail salarié restant pertinente pour l'immense majorité d'entre eux, les nouvelles formes d'activité hors salariat conduisent à réfléchir à un

réflexion doit être portée dans notre pays pour réactualiser la jurisprudence relative à la qualification de salarié. Cette évolution pourrait s'appuyer sur l'établissement d'un faisceau de critères élargi (degré d'autonomie du travail, décisionnaire de la rémunération, exclusivité des services du travailleur, etc...) et permettra de qualifier un statut d'emploi comme relevant du salariat, ou, au contraire, du travail indépendant (au sens générique).

Beaux débats en perspective... va donc, hé, salarié !

Préconisation n°31 : Intégrer les outils numériques dans le dialogue social.

Les outils numériques doivent

Préconisation n°33 : Développer au sein de l'entreprise une logique de co-construction et de co-innovation.

La transformation numérique étant permanente, il s'agit de mettre en place au sein des entreprises des processus de co-construction et de co-innovation, en cohérence avec l'esprit collaboratif et participatif des pionniers de l'économie numérique (exemples : management participatif, co-innovation en passant par des enquêtes larges auprès des salariés sur les évolutions possibles des produits, process, etc.).

Collaboration... Nul devoir se s'impose à l'employeur, il est l'égal de l'employé, son pote de travail, quoi. Au chômage aussi ?



Préconisation n°36 : Mettre à l'agenda de la prochaine conférence sociale l'impact de la transformation numérique sur la vie au travail.

Les enjeux sociétaux que pose la transformation numérique, notamment en termes d'emploi et de cohérence du système social sont en effet d'une ampleur telle que l'implication politique des autorités ministérielles ainsi que le partage desdits enjeux avec les partenaires sociaux, salariaux et patronaux, sont primordiaux.

Les pouvoirs publics au service privé de la révolution technologique contre l'emploi

LE DROIT SUIT LA DIPERSION DU SALARIAT

Préconisation n°15 : Réinscrire les nouvelles formes de travail dans notre système de protection sociale.

Dans le prolongement du compte personnel d'activité, construire puis garantir un cadre juridique pour favoriser l'exercice de nouvelles formes de travail en définissant un socle de droits attachés à la personne et sa contribution indispensable au financement de notre système de protection sociale.

Une personne en emploi sur dix exerce en effet une forme de travail indépendant en France cette proportion progresse rapidement dans les secteurs les plus impactés par la transformation numérique. Selon les chiffres fournis par The Boston Consulting Group à la mission, le nombre de freelance a augmenté de 85% en France entre 2004 et 2013.

La porosité entre ces nouvelles formes de travail et une activité salariée classique devient de plus en plus importante : alternative en matière de statuts, mais aussi parfois cumul : la dernière enquête sur le travail indépendant menée par l'Insee en février 2015 montre ainsi qu'un tiers des auto-entrepreneurs exercent également une activité salariée pour complé-

ter leurs revenus. Au vu de ces évolutions des modes de travail comme de la diversification des parcours professionnels, il est nécessaire de favoriser un développement harmonieux de ces nouvelles formes d'emplois et d'activités, en construisant un socle de droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre et/ou d'un statut à l'autre, afin de lever les freins à la mobilité intra et inter entreprise.

FORMATION ET MANAGEMENT

Préconisation n°3 : Intégrer le numérique parmi les savoirs fondamentaux dès l'école.

La littératie numérique englobe, au-delà de l'informatique, un bouquet de compétences permettant à l'individu de passer d'une posture passive de consommation d'informations à une pos-

La BPI ? Oui, oui, la Banque publique d'investissements ! La Banque, la Finance, la pieuvre, partout...

ture active, contributive. Il s'agit à la fois de savoir décrypter les enjeux techniques, économiques, sociétaux d'une société numérique, d'apprendre à diffuser l'information, à publier, à produire et coproduire, de valoriser la curiosité, la sérendipité, toutes capacités en phase notamment avec les attentes du monde professionnel.

Littératie, sérendipité, et ta sœur ?

Préconisation n°4 : Confier une mission temporaire de mobilisation des acteurs du numérique à une structure existante.

La transformation numérique offre de réelles opportunités en termes de croissance et d'emplois. La transformation numérique appelle à une véritable mobilisation des grandes entreprises, start-ups et monde académique. Il semble à la mission que la BPI est particulièrement adaptée

pour coordonner cette mobilisation. Elle dispose en effet d'un réseau territorial ouvert aux entreprises, d'une connaissance aiguë des besoins des entreprises et a fait de la transformation numérique un des axes clés de son action.

La BPI ? Oui, oui, la Banque publique d'investissements ! La Banque, la Finance, la pieuvre, partout...

Préconisation n°8 : Privilégier le management de proximité au sein de l'effort d'éducation numérique.

Le développement du travail en réseau et du travail à distance, ainsi que l'émergence du travail collaboratif nécessitent des changements dans l'organisation du travail. Le rôle contributif de chacun doit être favorisé et les objectifs de travail doivent s'accompagner d'une discussion sur les

incidences prévisibles et sur les moyens nécessaires.

Préconisation n°26 : Diffuser les bonnes pratiques d'organisation du travail à distance.

Le travail à distance, dès lors qu'il est choisi et qu'il s'inscrit dans un certain nombre de bonnes pratiques, permet une réelle amélioration de la qualité de vie. La mission fait donc de son développement un enjeu pour la réussite de la transformation numérique... ▲



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



**EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT**

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

C8^e CONGRÈS

filpac cgt

Le parti pris de l'avenir

23-26 novembre 2015 MONTREUIL

Document d'orientation

• Mise à jour du 21 septembre 2015

**RASSEMBLER POUR
REVENDIQUER,
CONSTRUIRE
LA SOLIDARITÉ,
CHOISIR SON CAMP,
VAINCRE L'AUSTÉRITÉ**

LA FILPAC CGT **le parti pris de l'avenir**

La loi Macron, adoptée dans le plus pur style putschiste de la V^e république, étend le contournement du droit du travail à tout le Code du Travail.

“ Quiconque n'est pas maître de soi est fait pour être l'esclave des autres. C'est une vérité pour les peuples comme pour les individus.”

ROBESPIERRE

Fort de la poussée des idées libérales et de la faible opposition rencontrée, l'orientation globale du patronat s'en trouve confortée. L'heure est au management brutal. Une forme de paritarisme a existé dont il reste pour l'heure quelques vestiges, buttes témoin d'un passé révolu.

RI1 **Récit initiateur n°1**

RI1.1 **P**aris, 30 mars 2015 – avenue George-V, à deux pas du Fouquet's, le Symposium des patrons de l'imprimerie de labeur et du papier tourne court. Macron et Rebsamen se sont prudemment décommandés. Les CRS enveloppent la salle jusqu'à dans le parking souterrain. Devait être construit un constat partagé entre patrons et syndicats pour agir dans l'union, en faisant abstraction des destructions d'usines et d'emplois. Faire les intelligents, en effaçant le présent social et son cortège de licenciements pour suggérer un syndicalisme asservi, acceptant de ne parler que de l'argent de ces beaux messieurs du patronat ?

RI1.2 Les syndicats de la Filpac Cgt, aux côtés de ceux d'Arjowiggins et de Chapelle Darblay, avaient choisi de battre le pavé, de chanter et scander les revendications des salariés. Le tout accompagné de salves de papier comme jamais n'en connut la prestigieuse avenue adjacente des Champs-Élysées. Un symposium de rue, avec la présence signalée des syndicalistes dirigeant la Fédération nationale des industries chimiques.

RI1.3 Une réussite... mais pas assez de monde solidaire, et des critiques surgissent sur le choix effectué – fallait-il y siéger ? Menons le débat d'orientation, c'est l'une des fonctions majeures du congrès.

1.1 **1. Partager les difficultés quotidiennes pour mieux y remédier**

1.2 **Un syndicalisme hors sol ?**

Le syndiqué a trop souvent peu ou pas de place dans la vie quotidienne à l'entreprise et dans la cité.

1.3 La loi du 20 août 2008 sur la représentation syndicale pousse à la campagne électorale permanente. Elle tend à privilégier une représentativité fondée sur l'audience au détriment de la puissance de l'organisation, qui doit rester basée sur le nombre de ses membres adhérents.

1.4 Le syndicat est le plus souvent concentré sur un noyau d'élus et mandatés, ballottés au gré des agendas de réunions maîtrisés par les seuls patrons, la DRH organisant la propagande au quotidien, celle du syndicat se bornant le plus souvent à retranscrire le contenu des réunions des instances représentatives du personnel (IRP). Les assemblées de salariés, quand elles sont organisées, tiennent, lieu de contact avec les syndiqués. La filialisation de l'entreprise et l'externalisation de services entiers,

lorsqu'elles n'ont pu être mises en échec, accroissent la difficulté de les contacter.

L'exercice du contrat de travail a été bouleversé. Les 1.5 temps morts sont chassés, les formes du contrat se sont multipliées dans le sens de la précarité. Surtout, le contrat de travail ne se conforme plus à la définition du Code du Travail : la mise en œuvre d'une qualification pour laquelle l'employeur est tenu de fournir au salarié les moyens de son exercice. Le management d'entreprise extirpe du salarié bien plus que la simple définition de son poste. Le salarié est acculé à prouver au quotidien qu'il est capable d'effectuer les actes toujours plus nombreux qui sont exigés.

Le travail au quotidien est anxiogène. La souffrance 1.6 au travail devient l'ordinaire, considérée à raison comme le domaine du CHSCT. Elle traduit la généralisation de l'intensification du travail. Le collectif de travail n'est plus une organisation qui protège ses membres, mais un lieu où chacun est tenu à titre personnel d'augmenter la productivité, y compris quelquefois contre les collègues réputés plus faibles ou en mauvaise santé. Dans ce cadre, le champ syndical est accaparé par la nouvelle forme d'organisation patronale fondée sur l'auto-exploitation.

Les restructurations permanentes, en plus des ces- 1.7 sions, achèvent de construire l'incertitude du lendemain, l'inconfort perpétuel de la vie à l'entreprise. Un gouffre se creuse entre le travail fourni, la valeur créée, et la rémunération. Le salaire est globalement présenté comme une récompense individuelle, tronçonné en primes multiples, dont le montant varie au gré des aléas saisonniers de la charge de travail. La flexibilité de la rémunération du travail accompagne ainsi celle du contrat liant employeur et employé.

Think global, act local... Eux pensent globalement, nous nous replions à l'entreprise ?

1.8 La pression subie par les salariés les empêche de considérer la situation créée comme le fruit d'un rapport des forces général. Tant et si bien que la recherche d'un hypothétique havre de paix dans son entreprise, si vaine soit-elle, prend le pas sur la perception de l'offensive globale. D'autant que les lois de destruction du droit du Travail arrivent avec un effet retard qui embrouille encore la conscience de leur dangerosité.

La déconstruction du droit social fournit à chaque 1.9 patron et à chaque direction en particulier, les munitions contre les salariés.

La rupture conventionnelle consacrée par la loi de 1.10 2008 permet de passer un accord individuel réputé de gré à gré pour obtenir une rupture du contrat de travail

La loi Macron, adoptée dans le plus pur style putschiste de la V^e république, étend le contournement du droit du travail à tout le Code du Travail.



presque hors droit du travail. Chaque direction n'a dès lors aucun mal de remplir les listes de départs réputés volontaires, qui remplacent les plans collectifs de licenciements. Le syndicat d'entreprise est contourné, le salarié se rendant individuellement dans le bureau de la DRH. Cette maîtrise du licenciement est renforcée par la disparition de la notion même de licenciement pour cause économique.

1.11 La loi Macron, adoptée dans le plus pur style putschiste de la V^e république, étend le contournement du droit du travail à tout le Code du Travail. Tout conflit est désormais passible d'une entente individuelle, de particulier à particulier. Les ANI transformés en loi ont affaibli le droit du licenciement, par la réduction des droits d'information, d'expertise et de contrôle attribués au comité d'entreprise.

1.12 La campagne nationale, et en fait européenne, contre le coût du travail parvient dans la moindre entreprise, quelle que soit sa taille. Dans tous les cas, le salaire a été diminué, tant par son blocage que par la réduction drastique du salaire social, sous forme d'augmentation des cotisations salariés ou de réduction des prestations.

1.13 Les salariés qui, par bonheur, entrent encore dans l'entreprise, y pénètrent massivement par le CDD, la formation en alternance, le stage non rémunéré, l'intérim. Autant de situations précaires qui compliquent la démarche collective des salariés et du syndicat, lequel ne se préoccupe souvent que de la seule défense des salariés à statut et en CDI.

1.14 De surcroît, la stratégie des groupes, façonnée par une armada de hauts dirigeants et de juristes, peut alors s'appliquer en toute quiétude, le salarié étant noyé dans la course par obstacles de sa vie quotidienne. Il en est de même pour les entreprises prestataires de service ou de soustraction.

La brutalité et le rythme infernal des restructurations divisent les générations de salariés

1.15

Des générations entières de salariés ont connu, jusque dans les années 70, une période d'abondance sans chômage ou presque, où dominait à l'entreprise le paternalisme rendu possible par la distribution sous forme d'augmentation de salaires des gains de productivité. Cet « âge d'or », perçu ainsi, était ponctué de vagues de modernisation espacées permettant une adaptation douce de toutes et tous.

La sortie progressive de « l'âge d'or » présumé a été inexorable. Hier encore existait une espèce de « communauté », une papeterie au bord de l'eau où travaillaient des familles, des fratries, des cousinades. Un patron local ou régional souvent historique semblait garantir la stabilité l'entreprise, d'où sortait - ce n'était pas rare - le personnel de gestion municipal sélectionné parmi les cadres syndicaux. La localité ou le quartier centrés sur l'usine parachevaient le sentiment d'éternité.

Dans la presse, le statut de salarié du Livre conférait à celles et ceux qui y travaillaient un sentiment de travail noble, au service de l'information. L'intérêt semblait commun entre le propriétaire du titre, l'encadrement souvent sorti des rangs syndicaux et les salariés dont l'appartenance ouvrière tenait au caractère incontournable de métiers ancestraux. La globalisation économique a mis fin de façon brutale, en quelque dix ans, à cette stabilité. Beaucoup parmi les anciennes générations se campent dans la nostalgie, et attendent le bon de sortie perçu comme libérateur.

Trop souvent, les nouvelles générations de salariés n'ont pas engrangé les bénéfices d'un salariat organisé et habitué à toucher les miettes de la croissance économique. Elles regardent l'entreprise comme un lieu de contrainte, sans attache, de laquelle elles n'espèrent que le minimum de subsistances pour leur vie ailleurs. En situation précaire, marqués par les galères pour obtenir un emploi, les nouveaux salariés n'ont pas le sentiment d'appartenance au salariat en général et à l'entreprise en particulier. Persuadés de n'avoir jamais de retraite, ces générations ne conçoivent pas la protection sociale comme les concernant au premier chef. N'ayant pas toujours été aidées, elles sont accusées d'individualisme, quand elles sont les premières victimes de l'isolement face au marché détruit du travail. Lorsqu'ils n'ont plus accès aux anciens statuts, souvent en voie de disparition, les nouveaux arrivés ne se reconnaissent pas dans une forme de vie à l'entreprise, souvent perpétuée par le syndicat lui-même.

D'où la difficulté d'envisager la réalité du chaos libéral.

Trop d'anciens se disent que puisque c'est fini, la seule issue est de partir, et ne « calculent » même pas les nouveaux. Les nouveaux, aux antipodes de ces anciens dépités,

ne regardent la violence libérale que comme la confirmation de ce qu'ils ont vécu et continuent de vivre. Se meurt doucement la vague espérance d'un retour à la normale, le discours économique introduisant jusque dans les circonvolutions cérébrales les plus intimes l'idéologie de la dépression à perpétuité, de l'efficacité absolue du marché, du caractère naturel de l'esclavage salarié. La révolution numérique en cours tient lieu de fil conducteur d'un avenir digital inéluctable.

1.2.2 **Établir ou rétablir le lien entre générations et salariés aux statuts différents, entre les actes locaux de la vie syndicale et les actions syndicales générales visant à se défendre contre les empiètements du capital, telle est la vocation du syndicalisme que la Filpac veut construire.**

2 Construire la solidarité et la conscience de classe

R1.2 Récit initiateur n°2

R1.2.1 **T**rop politique ? Le printemps 2015 est marqué par l'aboutissement d'offensives longues. Le Code du travail est décrété globalement contournable par une loi baptisée du nom d'un gérant-associé de la banque Rothschild devenu ministre. Une loi jamais votée mais qui met à bas un pan entier du droit, à savoir le caractère particulier du droit social, distingué du Code civil par sa fonction de correction permanente de la trop grande asymétrie des pouvoirs de l'employeur face au salarié. La spécificité nationale des Prud'hommes saute par élimination programmée de la juridiction, le fait syndical est interdit dans les TPE et remplacé par une commission paritaire patronat-syndicat, le patron dispose du droit d'unifier les IRP en « délégation unique du personnel » (DUP...), la loi Rebsamen venant ajuster la loi Macron.

R1.2.2 **Si la Filpac Cgt fournit à ses syndicats les explications détaillées de ces lois, la conséquence pratique dans l'entreprise pour les salariés et les délégués est peu envisagée, donc peu anticipée. L'atmosphère est plutôt à se prémunir de l'annonce aux salariés de ces catastrophes politiques pourtant annoncées. Recherche de la tangente, de l'échappatoire ? Au sommet de l'Etat et du patronat il n'est question que de lutte des classes, de condamnation du salariat comme coût exorbitant, d'entretien d'un chômage du plus haut niveau possible, d'éradication du droit social en fonction des impératifs libéraux de l'Union européenne. Comme si, à cette vaste offensive visant à expulser toute question sociale de la scène centrale, il n'était pas question de répondre.**

R1.2.3 **Le congrès doit relever cet autre défi, celui de la solidarité et de la conscience de classe.**

2.1 Vestiges du paritarisme...

Discerner dans la situation ce qui est vivant de ce qui est mort est la fonction même de l'orientation. Ce n'est pas

L'heure est au management brutal. Une forme de paritarisme a existé. Il en reste pour l'heure quelques vestiges, buttes témoin d'un passé révolu.

le refus de discuter poliment avec les patrons qui affecte la Filpac Cgt, mais l'illusion qu'on peut discuter de façon fructueuse avec eux autrement qu'avec la force et la puissance des salariés et des syndicats unis sur des objectifs adoptés et partagés.

Fort de la poussée des idées libérales et de la faible opposition rencontrée, l'orientation globale du patronat s'en trouve confortée. L'heure est au management brutal. Une forme de paritarisme a existé. Il en reste pour l'heure quelques vestiges, buttes témoin d'un passé révolu. L'embrouille dans la situation actuelle consiste à prendre les vestiges de ce paritarisme comme la vérité des relations sociales, et confondre la présence aux réunions patronales sur ses seules exigences avec une réelle négociation. Ces contresens entretiennent la confusion. Ils creusent l'écart avec la nécessité de riposter aux attaques majeures et entretiennent l'illusion de relations particulières rêvées comme salvatrices, qui économiseraient la reconstitution d'un rapport des forces en faveur du Travail.

La nouvelle donne des rapports sociaux, c'est la faculté des patrons à passer par dessus les syndicats pour passer des conventions individuelles, de gré à gré avec les salariés bien forcés d'y passer. C'est bien à cela que notre syndicalisme doit s'affronter pour survivre et refonder son efficacité.

Le temps de ces pratiques paritaires est révolu parce que leur fondement lui-même a disparu. La réalité sociale est celle de directions de groupes, presse, papetiers ou tout autre secteur comme la Publicité ou la Distribution, qui imposent comme elles le veulent les fermetures d'entreprises, les restructurations, le nombre d'actifs présents à l'entreprise, le niveau des rémunérations et la part allouée aux actionnaires.

Quand elles convoquent des réunions, elles ne sont que locales ou très partielles. Elles correspondent à la volonté soit de satisfaire à telle obligation légale soit d'obtenir la collaboration des syndicats à une amputation de la masse salariale ou à la signature d'un contrat de compétitivité pour baisser les salaires et raboter les acquis sociaux.

Il est temps d'homogénéiser la pratique en la matière. Aucune des délégations de la Filpac Cgt, à quelque niveau que ce soit, ne peut prétendre à la représenter sans un mandat explicite. Toute délégation est dument mandatée sur la base de projets et de plates-formes revendicatives et soumet ses travaux au contrôle démocratique de tous les syndiqués.



Démocratie sociale? Le piège monté par Sarkozy et Hollande s'est refermé sur la représentation des travailleurs.

2.7 ... et liquidation de la démocratie sociale

Démocratie sociale ? Le piège monté par Sarkozy et Hollande s'est refermé sur la représentation des travailleurs.

2.8 La parodie de prise en compte des positions syndicales et sociales du Travail se joue de cette manière : L'État tire les ficelles, le Medef écrit tous les textes, et s'appuie sur la CFDT. Quand la pseudo négociation n'aboutit pas, l'ultimatum du gouvernement tombe et transforme l'accord Medef-ministère-CFDT en lois, décrets et ordonnances. Quand la négociation aboutit, le résultat est le même, toujours au détriment des travailleurs !

2.9 C'est que l'objectif n'est pas banal. Les politiques d'austérité menées ces dernières années ne sont pas les énièmes politiques d'austérité, elles visent un double objectif : le premier, consiste à liquider ce qui reste du « modèle social français », considéré par les classes dominantes comme un des principaux obstacles dans la concurrence capitaliste mondiale. Le deuxième, c'est de réorganiser la société en passant de l'économie généralisée de marché à la société de marché, privatisant, dérégulant et précarisant tant la vie économique que sociale.

2.10 D'où, le caractère central des « réformes du marché du travail » avec une déréglementation des relations sociales, une déconstruction du Code du travail, une répression antisyndicale qui affaiblissent les positions du Travail, et renforcent celles du patronat.

2.11 L'objectif de classe du patronat et du gouvernement suppose donc la dégradation des relations sociales au centre desquelles la notion de démocratie est bafouée chaque jour.

2.12 **La manière de répondre à cette offensive est l'enjeu même de l'identité syndicale de la Filpac Cgt.**

L'avenir de la Conscience de classe...

Filpac ? Fédération des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication. CGT ? Confédération générale du Travail. Ce qui est fédéré, ce sont les travailleurs des différentes industries citées, ce qui est confédéré, c'est le Travail. Travailleurs, Travail... De quoi parle-t-on ?

La Filpac, une simple coordination de filières professionnelles juxtaposées ? Non, une organisation visant à fédérer l'action revendicative et collective des travailleurs d'industries de son champ de compétence.

Énoncer cela, c'est établir ce principe de base, à savoir l'identité d'intérêts des travailleurs, par-delà des différences relatives, que ces travailleurs bénéficient des meilleurs statuts ou soient tombés dans la trappe à précarité, qu'ils soient jeunes, femmes, anciens, actifs et retraités, par delà leur origine nationale ou ethnique.

Si la structure interprofessionnelle nationale se nomme CGT, c'est qu'elle vise à confédérer le Travail en général, pas une partie des travailleurs ni même les travailleurs. Travail signifie le camp du Travail, la classe des travailleurs, et l'action désigne l'effort en faveur de la défense des intérêts particuliers et généraux de celles et ceux de cette classe-là.

Le syndicalisme, à l'entreprise, sur la localité et à quelque niveau que ce soit, rassemble bien les collègues d'un même atelier, d'un même service, pour identifier leurs intérêts à ceux d'un ensemble plus vaste que ceux de l'entreprise, du groupe ou de la filière professionnelle.

A l'heure d'un éclatement des grandes unités de production et de la précarité comme état permanent, l'identification à la classe du Travail n'est pas aisée. Pour autant, c'est la tâche majeure de la Fédération que d'œuvrer à ce rassemblement.

Aujourd'hui, l'existence de cette classe du Travail existe plus en tant que cible désignée par le camp d'en

- face que par ses actions coordonnées et fédérées.
- 2.20 C'est le Travail en général qui est frappé de 6 millions de chômeurs et de bien plus de précaires encore.
C'est la rémunération du Travail en général qui est jugée par les activistes du libéralisme comme fauteur de crise.
- 2.21 C'est le Travail pris dans sa globalité à qui les pouvoirs, politiques et économiques, présentent la facture d'une dette purement financière, devenue publique du fait de leur intervention manœuvrière.
- 2.23 C'est ainsi que le prix de vente de la force de travail, dans une TPE comme dans une grande entreprise, est tributaire de ce cadre général-là, comme d'ailleurs le nombre de salariés, leur couverture sociale et l'ensemble des droits dont ils disposent.
- 2.24 C'est pourquoi les démarches locales et nationales doivent concourir à la reconstruction d'un rapport des forces favorable. S'il n'y a pas de petites et de grandes revendications, toute revendication comporte une double fonction, formuler une demande fondée sur un besoin et rassembler le plus grand nombre pour la défendre et l'arracher.
- 2.25 Une revendication ne se détermine pas par un calcul algébrique mais par la chaleur mobilisatrice qu'elle répand. Et plus elle se rattache clairement au camp du Travail et contribue à le rassembler, plus elle paraît juste, évidente et mobilisatrice.
- 2.26 La voie que rejettent les syndicats de la Filpac est celle d'une institutionnalisation dans les cercles concentriques autour des « conférences sociales » ou toute autre formule d'union sacrée pour la compétitivité et la sauvegarde des profits, nationales, de filières professionnelles et de région.
- 2.27 L'identité du syndicalisme que la Filpac Cgt construira aspire à redonner une voix au camp du Travail, aujourd'hui privé de véritable représentation. Dans le domaine social en particulier. Le combat syndicaliste consiste à établir sa légitimité sociale à une classe du travail niée dans son existence même, précarisée, dispersée, méprisée. Ce syndicalisme de la dignité du Travail veut parvenir à la satisfaction des besoins fondamentaux et les établir comme biens communs, au centre des buts de toute la société : salaire, travail, logement, santé à tout âge, enseignement, culture, etc. La représentation directe du camp du Travail sera conquise au moyen de mouvements sociaux qui établiront dans l'action collective, par leurs déterminations et leurs revendications, la convergence nécessaire à son aboutissement.
- 2.28 **La solidarité, une générosité de classe**
Notre syndicalisme fera un grand pas en avant s'il construit la solidarité entre les travailleurs et s'il contribue à les rassembler autour d'objectifs revendicatifs qui les unissent dans la défense de leurs intérêts communs. Solidarité ? « *Si je me porte au secours de mon semblable, membre comme moi du camp du Travail, c'est que je considère qu'à travers lui mes intérêts de classe sont engagés.* »
- La certitude que le combat engagé va automatiquement déclencher une réaction collective de soutien est un carburant essentiel de l'action collective. Il en est de même pour les nombreux cas de répression engagés à des niveaux variés par les patrons contre le fait syndical. Les cas de licenciement de délégués se multiplient ainsi que les attaques contre les sièges syndicaux que sont les Bourses du Travail et les locaux facilement accessibles, au centre des agglomérations.
- L'individualisme s'est imposé, lui, en 30 ans.
- La cohésion de l'édifice syndical au quotidien est nourrie et renforcée de ces actes de solidarité qui montrent aux salariés la détermination des syndicalistes dans leur combat ordinaire. C'est à cela que le camp d'en face, le patronat financier et industriel, supporté par ses différents gouvernements, s'est attaqué. La destruction de l'Etat social a été orchestrée par une idéologie de l'individualisme, dont le coup d'envoi a été lancé dès 1984 par une campagne nommée « Vive la crise ! »
- Elle contenait toutes les attaques qui aujourd'hui font rengaine : la crise est due aux acquis sociaux, à la Sécurité sociale, au corporatisme des professions, aux salaires trop élevés, aux syndicats « gréviculteurs », au nombre de fonctionnaires, à l'emploi trop garanti par un Code du Travail trop généreux.
- L'idéologie individualiste, cognant sur « l'Etat Providence », était relayée par les premières destructions massives de filières industrielles sous Mitterrand, charbon, acier, construction navale. Le même gouvernement Mitterrand s'opposait frontalement aux luttes des ouvriers spécialisés de l'automobile qui étaient en majeure partie des immigrés. Revenir sur ce moment possède cette fonction de rappeler que l'individualisme ne saurait être considéré comme un aspect de la nature humaine, comme souvent entendu dans les brèves de comptoir. Dès que le chômage a commencé de peser sur la situation sociale, dès que les risques de licenciements sont devenus majeurs, dès que le poids du chômage a pesé plus que celui des grandes luttes, la dispersion de la solidarité a commencé de l'emporter sur l'esprit collectif et solidaire.
- La construction de la solidarité s'apparente à un marathon, un acte permanent et de longue durée. Cet effort a été fourni comme fondement de la CGT, dont le symbole était les deux mains qui se serrent en une poignée fraternelle.

La destruction de l'État social a été orchestrée par une idéologie de l'individualisme, dont le coup d'envoi a été lancé dès 1984 par une campagne nommée « Vive la crise ! »

- 2.35 C'est bien cela qu'il faut reconstruire. La solidarité est le premier acte de résistance et d'opposition à l'injonction libérale, « *Entre en concurrence avec ton frère, ton cousin, ton voisin* ». Le sort d'une entreprise ne dépend pas de la fermeture d'une autre, concurrente, mais de la survie de toutes les entreprises par un effort solidaire de survie collective. Si une entreprise délocalise, restructure, est cédée ou ferme, c'est une amputation commise contre le collectif du Travail.
- 2.36 Il convient donc de revenir à une chose simple, qui rejette les savants discours économiques des experts en démoralisation libérale : l'autre, le salarié d'à côté est mon frère, ma sœur, et le sort qu'il subit sera le mien demain si je laisse faire, dans l'indifférence de la vie quotidienne. L'acte de naissance d'une conscience de classe se manifeste d'abord et avant tout par une action solidaire, auprès des collègues, sans calcul tactique, juste par générosité de classe.
- 2.37 Faute de cette solidarité, le fascisme renaissant et bien d'autres formes ultra-réactionnaires avancent non sans succès : une prétendue solidarité entre Français, de race et de souche ethniques blanche, et chrétienne ou entre membres d'une même religion qui devrait imposer ses dogmes moyenâgeux. Si les formations d'extrême droite progressent, c'est, grâce à l'absence d'une solidarité de classe, par un récit sur la solidarité mythique entre nationaux, telle qu'elle aurait vécu dans l'histoire (Jeanne d'Arc), telle qu'elle permet de souder les rangs face aux agressions perpétuelles du monde moderne. Laissés pour compte, groupons-nous autour du drapeau, de l'église ancestrale, de la défense de la pureté de l'identité nationale. Développer notre solidarité est une réponse à la résistible montée du FN.
- 2.38 Le congrès doit participer à faire renaître les conditions et les moyens de l'émergence d'une nouvelle conscience de classe.

3. S'engager

RI3 Récit initiateur n°3

- RI3.1 **L**a nouvelle situation ouverte par l'adoption de la loi Macron et de la loi Rebsamen est d'autant plus délicate à aborder que les instances confédérales ont tout bonnement refusé le rendez-vous majeur du printemps 2015. La loi Macron est passée sans coup férir. Le refus de l'affrontement au gouvernement libéral, la politique du silence et de la mobilisation absente s'inscrivent dans une désormais longue dérive vers une orientation non dite, non assumée mais réellement pratiquée. En l'occurrence le renoncement à un syndicalisme de mobilisation au profit d'une institutionnalisation chimérique.
- RI3.2 La CGT ne doit pas éviter plus longtemps un débat sur ses objectifs généraux. Pas plus qu'elle ne peut oublier de rendre compte de son mutisme global, de sa

L'acte de naissance d'une conscience de classe se manifeste d'abord et avant tout par une action solidaire, auprès des collègues, sans calcul tactique, juste par générosité de classe.

quasi disparition de la scène centrale, de la très étrange pratique secrète des négociateurs censés représenter les intérêts généraux des adhérents.

La Filpac Cgt a estimé très tôt que la question portait bien moins sur la personnalité des dirigeants que sur la question majeure de l'orientation, des revendications, des objectifs généraux. RI3.3

La situation créée handicape lourdement le travail des syndicats. Comment expliquer que face à des attaques sans précédent contre le Code du travail, face à des mesures qui protègent le licencié au détriment du licencié, l'actionnaire au détriment du chômeur, les instances confédérales ont regardé ailleurs ? RI3.4

Ce sont donc des syndicats Filpac Cgt traversés par mille interrogations sur l'avenir de leur confédération qui abordent les tâches des années à venir. RI3.5

Le parti pris est de définir ici les tâches de la Filpac Cgt de cette façon : quel que soit le diagnostic posé sur l'état de la confédération, quel que soit le pronostic sur les capacités de rebond de la structure nationale aujourd'hui en panne, les besoins de défense des salariés par une Filpac Cgt combative doivent être satisfaits. RI3.6

Cela signifie que la Filpac Cgt n'opte pas pour une autonomie totale à l'égard de la confédération, pas plus qu'elle se place en position d'attente subordonnée à l'apparition de lumières qui pourraient s'allumer au congrès confédéral. RI3.7

Les syndicats de la Filpac Cgt déterminent leur orientation et leurs tâches en fonction des impératifs de la situation sociale, dans le respect intégral du fédéralisme. Ils souhaitent ardemment que ce qu'ils déterminent pour eux-mêmes puisse être partagé par toute la confédération. RI3.8

Mais en tout état de cause, ils feront tout ce qu'ils pourront pour que les décisions prises par les assises nationales de la Filpac Cgt soient appliquées malgré les difficultés supplémentaires liées au fonctionnement de l'appareil confédéral. RI3.9

Les forces actuelles de la Filpac et de ses syndicats leur permettent d'envisager les tâches avec cet état d'esprit : pour faire face, pour tenir le choc, pour préserver et développer un syndicalisme indépendant des patrons et des gouvernements, l'engagement nécessaire est RI3.10

supérieur à celui qui était requis précédemment, parce que la prise de risque est plus forte.

RI3.11 **Il ne s'agit pas seulement de réduire l'écart entre « le dire et le faire », ce qui est en soi une tâche majeure. L'engagement pour passer du « dire au faire » devra prendre une autre dimension pour aboutir.**

RI3.12 **Cet engagement ne se corsete pas par des règlements, ne se codifie pas par des chartes, il est affaire de lucidité sur la nécessaire solidarité et sur la pratique liée à une conscience de classe.**

RI3.13 **Les tâches citées ici ne sont pas exhaustives, comment pourraient-elles l'être... Mais leur caractéristique est d'être solidaires, indissociables, de figurer sur un plan d'action minimal pour toutes et tous.**

3.1 • Répondre au très fort besoin de défense des salariés

Accueillir les salariés

3.2 Les salariés par millions sont dispersés, tributaires de contrats précaires, et leur présence dans une entreprise (ou deux à la fois) ne leur permet pas d'accéder à l'aide syndicale. C'est également le cas dans nos secteurs. Les tâches de la Filpac consistent à leur offrir un accueil pour rompre leur isolement et mettre un terme à leur confinement.

3.3 A l'entreprise, les locaux et les heures de permanence doivent être repensés pour favoriser l'accueil. A la ville, la Filpac s'investit pour améliorer l'accueil offert par l'UI et l'UD.

3.4 Accueil ? La personne cherchera une écoute bienveillante, des conseils généraux, des renseignements juridiques, des binaises pour mieux vivre. Dans l'accueil, l'aide à la recherche d'un emploi est incluse.

3.5 Le militantisme Filpac doit se redéployer pour multiplier les contacts avec les salariés qui, un moment ou un autre, fidéliseront ces relations par une adhésion.

Faciliter l'adhésion

3.6 La disponibilité à accueillir doit se prolonger par la facilité à donner accès au syndicat. Le 40^e congrès de la CGT avait voté une adhésion par un comité national de syndicalisation ! Ce qui fut possible à cette échelle doit l'être dans la CGT.

3.7 Cela ne signifie pas devenir angélique et travailler pour une bureaucratie centrale, mais au plan local être aussi accueillant par la carte que par le local. Le reste suivra.

Bourses du Travail et Maisons du Peuple

3.8 A l'idée du Travail comme classe correspond la structure de rassemblement du Travail, la Maison. Les fascistes de Mussolini commencèrent leurs attentats contre les Maisons du Peuple en Italie comme aujourd'hui des élus s'acharnent contre les locaux des UD et des UL. Ils ne se trompent pas de camp. Le peuple, le camp du travail, doit avoir sa Maison. Partout, c'est l'outil de concrétisation de leur existence rassemblée. C'est par là que notre syndicalisme trouvera force et vigueur. La Maison du Peuple, c'est le lieu de rassemblement du Travail, des travailleurs, à l'ouverture bien plus large que pour les seuls salariés d'entreprise, à l'accueil bien plus ouvert que les seules réunions syndicales. Pour exister, le Travail doit bâtir ses lieux de résidence et de reconnaissance.

Etablir le principe du soutien du fort au faible

3.9 Notre syndicalisme n'est fort que s'il transmet sa puissance et l'étend. Comme un réseau, il régresse dès qu'il devient stationnaire.

3.10 Chaque syndicat doit parrainer une filiale, et intervenir dans un désert syndical. Il y va de la destruction de l'image qui colle à la peau du syndicalisme, n'être que l'organisation des fonctionnaires et des salariés bardés de statuts.

Systématiser les coordinations régionales

3.11 Au dernier congrès ces coordinations étaient classées sous l'étiquette expérimentale. Rien dans l'expérience ne vient contredire cet objectif : offrir un lieu de rassemblement et de collectivisation des difficultés d'intervention rencontrées soit par des syndiqués en trop faible nombre pour créer une structure, soit par des structures jeunes qui ont besoin de transmission d'expérience.

3.12 • User des contradictions du système pour le faire reculer

3.13 Ce système n'est fort que si on le regarde de loin, et qu'on le laisse tranquille.

Répondre à la propagande libérale et à celle du fascisme

3.14 Le libéralisme fait tellement de dégâts chaque jour qu'il a besoin comme jamais de chanter ses propres louanges à nos oreilles, pour légitimer ses méfaits. Les grands médias crachent minute par minute des histoires à sa gloire, le storytelling subvertit l'information. Le mensonge est souvent si énorme qu'on laisse filer ou qu'on ferme la télé,

Le libéralisme fait tellement de dégâts chaque jour qu'il a besoin comme jamais de chanter ses propres louanges à nos oreilles, pour légitimer ses méfaits. Les grands médias crachent minute par minute des histoires à sa gloire, le storytelling subvertit l'information.

jurant bien ne plus jamais l'ouvrir.

3.15 Notre camp n'est pas celui du silence. C'est la bouche syndicale qu'il faut ouvrir. Et sur tous les sujets qui relèvent du domaine social. Nous disposons comme jamais de moyens fabuleux : un réseau de délégués dans les entreprises, les réseaux numériques, les intranets d'entreprises, les moyens numériques de l'image animée à peu de frais. Le tout en plus du bon vieux papier imprimé, rebaptisé par d'aucuns flyer.

3.16 Le système use des immigrés comme main d'œuvre bon marché et finance les formations d'extrême droite pour attiser la haine du peuple contre eux. Cette vieille méthode a plus que jamais cours. A nous de démontrer que les discriminations à l'embauche vont de pair avec la non embauche, que l'exclusion des uns ne fait pas l'inclusion des autres, que la mise en concurrence de tous contre tous comporte cette théorie de la CIA du choc des civilisations qui doivent nécessairement entrer en guerre. Le torrent raciste emprunte désormais les canaux des grands fleuves.

3.17 C'est le caractère constitutif du FN, de Soral, de Dieudonné et leurs affidés de que de manier la rhétorique raciste. Notre solidarité de classe inclut cette partie des travailleurs qui sont immigrés, migrants ou établis de longue date mais victimes de l'exclusion raciste. Il s'agit moins de renforcer l'expression d'une condamnation morale que d'opposer frontalement notre unité de classe à tout crédit accordé à une unité chimérique et violente d'une prétendue race, d'une nationalité mystifiée contre les autres.

3.18 **Transformer le constat des inégalités sociales en désir d'en finir avec elles**

Le bilan du système est désastreux. Il ne s'agit pas seulement de le dénoncer, mais de répandre l'envie d'en changer. La surabondance de données fiables sur le creusement des inégalités est proportionnelle à leur sous-exploitation par notre syndicalisme.

3.19 De quelle façon user de cette contradiction majeure des inégalités ? En démontrant et en illustrant cette vérité : **La richesse, née de l'inégalité, est le refus de l'assistance aux pauvres.** Le système est fondé sur l'appropriation par un très faible pourcentage, des richesses de la population, ce qui laisse à l'immense majorité à peine les miettes du système. Au final, les « richesses » créées par les travailleurs entretiennent les riches et pourvoient à leur domination.

3.20 L'inégalité, érigée en principe au cœur du système, repose sur une victoire idéologique. Après la grande crise de 1929, deux idées force s'étaient imposées à une grande partie de l'opinion publique occidentale.

3.21 La première condamnait le libéralisme économique intégral, reconnaissait le plein emploi comme objectif prioritaire de politique économique, et admettait de ce fait la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics dans la vie économique.

3.22 La deuxième condamnait le nationalisme économique, reconnaissait que le protectionnisme provoque inévitablement des mesures de rétorsion et que le rétrécissement

L'inégalité est commune à l'économie libérale et au nationalisme économique soutenu par l'extrême droite.



général des échanges internationaux qui en résulte se répercute défavorablement sur la vie économique de toutes les nations.

L'inversion libérale - la « réforme » - culmine au point que seules ces deux options hier condamnées subsistent aujourd'hui. L'inégalité est commune à l'économie libérale et au nationalisme économique soutenu par l'extrême droite. 3.23

L'inégalité comme carburant naturel du régime libéral suscite à la fois des revendications immédiates mais également cette question : quelle légitimité peut bien avoir un tel système ? Si 99% pâtissent des violences de ce 1% qui dispose de la majorité des richesses, il va bien falloir que les 99 se liguent contre 1 ! Ce 1% est concentré entre quelques grandes féodalités mondiales aisément identifiables. 3.24

En finir avec l'inégalité, c'est combiner revendications immédiates et affirmation du projet d'une société égalitaire. Il n'y aura pas de retour à la normale, à la raison, parce que le système inégalitaire a subverti jusqu'à la démocratie parlementaire traditionnelle. Il nous faut reprendre la Bastille. 3.25

La question centrale du salaire 3.26

Une ou des plates-formes revendicatives devront par ailleurs être adoptées par le congrès. Il s'agit de replacer le salaire dans la perspective de notre orientation. La contradiction majeure du système éclate quand d'un côté la loi républicaine intègre les droits constitutionnels des salariés et de l'autre le pouvoir réel en exclut autant qu'il peut bien le faire.

La seule ressource dans le système pour les travailleurs provient de la vente de la force de travail. Le droit de ceux qui dominent le système et le dirigent à leurs profits consiste à sauvegarder et étendre le droit de priver les tra- 3.27

“ Quiconque n’est pas maître de soi est fait pour être l’esclave des autres. C’est une vérité pour les peuples comme pour les individus.”

ROBESPIERRE



vailleurs de leur seule ressource de subsistance, le salaire. C’est d’autant plus insupportable et contradictoire que le système prétend réduire l’individu à un consommateur, tout en le privant de la possibilité de consommer.

3.28 « *Quiconque n’est pas maître de soi est fait pour être l’esclave des autres. C’est une vérité pour les peuples comme pour les individus* », expliquait Robespierre. L’accès au salaire est l’expression de la maîtrise de soi. L’interdiction d’en avoir un est la marque d’un esclavage moderne, tel qu’établi en Angleterre par les contrats de travail à zéro heure, en Allemagne par les *One Euro Job*, ou par le tout récent *Jobs Act* italien. En France, Macron a détruit la portée juridique du Code du Travail, réduisant la puissance publique à un porte-serviette des pratiques patronales, faites de CDD d’un mois, jour, de périodes d’essais sans fin et de stages non rémunérés, de licenciements permanents et de destructions perpétuelles d’emplois.

3.29 À quoi peut bien servir une organisation sociale si elle ne tourne que pour un pourcentage infime de la population ? Si elle ne sert qu’à ça, la colère suscitée par l’injustice doit pouvoir se transformer en action pour sortir d’un système de principe inégalitaire.

3.30 **Un individualisme sans reconnaissance... individuelle**

Le charme et la beauté de l’individualisme opposés au collectivisme nous sont vantés depuis des décennies. Ça ne marche pas. À l’entreprise, chacune et chacun doit faire ses preuves contre les autres. Il fournit plus que le meilleur de lui-même, c’est l’ordinaire de la tension au travail. Mais la reconnaissance individuelle n’existe pas ! C’est d’ailleurs l’une des raisons de l’incendie de la souffrance au travail, qui couve ou éclate partout.

3.31 Qu’est-ce donc que cette idéologie libérale à la gloire de l’individu qui suppose qu’il ne soit pas reconnu ni dans l’exercice de son contrat de travail, ni dans la possibilité d’habiter où il veut, ni même de disposer de tous les moyens de santé modernes ? Cet individualisme se construit comme un auto-monument à la gloire et à la légitimation a posteriori des possédants.

3.32 La fable de l’individualisme comme drapeau du libéralisme fonctionne tant qu’on n’y met pas notre nez de syndicaliste. A nous de faire éclater ces contradictions au grand jour pour mettre à jour notre orientation de syndicalisme de transformation sociale. Ce système inégalitaire est illégitime. La légitimité du pouvoir est à fabriquer par

le peuple pour le peuple. Il ne s’agit pas de rafistoler le système mais de construire une République sociale.

• Mondialisation ? Non, nouvelles féodalités générant de nouvelles barbaries 3.32

La mondialisation, ou globalisation en anglais, n’est pas la construction utopique d’une société universelle, mais l’avènement d’un système planétaire reposant à la fois sur des groupes géants plus forts que la plupart des Etats et des structures de domination à leur service, comme le FMI ou la Banque mondiale, le G8 et les traités transnationaux. Des dizaines de trusts géants ont établi des circuits d’échanges qui transgressent tous les territoires nationaux.

Ils disposent du pouvoir d’affamer la planète en transformant les productions agricoles vivrières en biocarburants, les engrais Monsanto en poison universel, les ressources communes à l’humanité - pétrole, gaz, charbon - en marchés impitoyables. Les lions, les guépards, les licornes qui ornaient les armoiries de l’ancienne noblesse ont été remplacés par des marques autrement plus puissantes que les vieilles féodalités, duc de Rohan, prince de Condé, ou surintendant Fouquet. Ces nouveaux féodaux partent même à la conquête de la manipulation génétique et du génome humain.

Le mot d’ordre du nouveau féodalisme ? *Stateless global governance*, ce qui peut se traduire par « *vote toujours mon bonhomme sur ton petit territoire national, nous sommes la gloire de la mondialisation et nos affaires ne souffrent aucune loi que celles que nous établissons entre nous.* » 3.34

C’est cette subversion par le pouvoir féodal de l’État Nation qui fait place au terrain des barbaries nouvelles : djihadisme, intégrisme chrétien et religieux en général, racisme violent, obscurantismes néofascistes. Quand un seul individu, comme George Soros, peut défaire des économies nationales entières, le modèle républicain à chambres parlementaires doubles représente un bien pâle recours.

Voilà pourquoi le syndicalisme international que la Filpac Cgt doit contribuer à bâtir est celui de la lutte contre le féodalisme planétaire, contre les nouveaux monarques du pétrole, de la finance ou de l’agro-alimentaire 3.36

et des laboratoires pharmaceutiques. Les peuples contre le féodalisme, reprenons les débats de la Convention.

4. Contre leur austérité à perpétuité, le parti pris de l'avenir

RI4 Récit initiateur du temps présent

RI4.1 **L**e juillet 2015 grec a fonctionné comme un attentat contre la résistance à l'austérité. Les dynamiteurs venaient du haut du pouvoir européen, parti à l'assaut de la place forte athénienne. 11 millions d'habitants sur 132 000 km² produisant 1% du PIB de l'Union européenne devenaient la cible d'une violence inouïe pratiquée par des institutions européennes censées représenter la solidarité, la paix, l'union. Un référendum Syriza offrait au peuple l'occasion de dire non à l'austérité planifiée par la Troïka (80% d'OXI chez les jeunes - 61% au total). « *Eh bien, que ce Tsipras vienne donc dans la vraie Europe s'expliquer* », éructaient les dirigeants de l'Union. Ils n'organisèrent pas une « négociation » mais la mise en scène d'une capitulation.

RI4. De justesse (et la messe n'est pas dite...) la demande des intégristes libéraux fut repoussée qui exigeait l'exclusion du pays entier de son propre continent. Il n'exista à l'échelle du Continent qu'un seul média, relayant la voix de son maître, La Finance. Bientôt le « Grexit » (Grèce exit - sortie de la Grèce, jusqu'à la nausée ils l'ont répété), panique organisée contre la banque grecque, campagne ouvertement raciste contre les Grecs, le bal des serviles médiatisés a servi la guerre éclair du Capital financier contre un peuple souverain.

RI4.3 Comme en France en 2005, le référendum a dit non et ce sera quand même oui. Oui à quoi ? À un accord ? Non, à un diktat obtenu par l'arme de l'argent refusé au gouvernement légitime du pays. Lequel passe sous tutelle de la Troïka, qui impose la destruction des protections sociales et la braderie des biens nationaux au profit des banques et du système financier. Le riche armateur, la puissante Église, le lobby militaire, les trois maux de la Grèce, sont épargnés. Mais le peuple paie. Pour les maîtres de l'Union, les Grecs sont une foule esclave au service d'une dette qu'ils n'ont pas contractée. Seule la banque est sacrée. Ils sont prêts à vendre le Parthénon et le site d'Olympie pour que la Banque ne perde pas un centime et continue de spéculer sur... la dette grecque.

RI4.4 Le suivisme institutionnel, l'inertie temporisatrice, le doute languissant ne sont plus de mise. La violence de l'Union européenne a donné un formidable coup d'accélérateur à la question centrale : comment faire échec à l'austérité, comment bâtir une alternative au libéralisme, fondée sur la satisfaction des besoins des peuples.

A) • Vaincre l'austérité, une question stratégique pour notre syndicalisme CGT

Faut-il lutter contre l'austérité en tant que politique globale, et l'affronter comme telle ?

Oui, plus que jamais, d'autant que l'austérité est une politique qui n'a pas de fin. Pour une raison majeure : l'austérité est fondée sur le mécanisme de la dette. Les richesses disponibles doivent d'abord être allouées au service des intérêts de cette dette, contrôlée par les banques privées mais présentée au peuple comme s'il l'avait contractée. Le choix stratégique des gouvernements, tant en France qu'en Europe, est de confirmer l'emprunt au marché privé, contrôlé par les banques (BNP, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, BPCE).

Les banques ont transformé les dettes privées du système financier international en dettes nationales, devenues à leur tour des produits financiers sur lesquels l'institution financière mondiale spéculé. L'Union européenne a créé une Banque centrale qui n'a d'autre fonction que de gérer la monnaie unique, l'euro, base sur laquelle s'effectuent les transactions financières et spéculatives. En fonction de quoi, l'institution financière impose aux pays membres, avec leur accord, la chute de la rémunération du Travail pour le service permanent de la dette. Ce qui n'empêche pas les gouvernements de réquisitionner les salariés/contribuables pour renflouer les banques, comme en 2008.

S'enfoncer dans ce présent sans avenir ou forcer les portes de l'avenir par la bataille contre l'austérité ? Désormais, la stratégie d'affrontement à la politique d'austérité concentre la crédibilité de la CGT elle-même.

Voici comment le 7^e congrès fondait la stratégie de lutte pour l'avenir :

« *Ceux qui détiennent les leviers de commande du pouvoir réel et de l'économie font campagne permanente sur un thème en fait unique : "Le présent est l'horizon indépassable, rien d'autre n'est envisageable que l'économie fondée sur les profits (...). La société civile et même la démocratie et ses institutions doivent s'y plier. Il n'y a rien d'autre à faire pour les citoyens et les salariés que de collaborer à l'accumulation du profit et se soumettre."*

Telles sont les paroles de leur petite symphonie du consentement pour renoncement majeur, sentiments qu'ils essaient d'entretenir en permanence pour obtenir la passivité du plus grand nombre. De formidables moyens y sont consacrés, idéologiques, médiatiques, économiques et coercitifs. S'y ajoute la démagogie raciste qui fait croire aux laissés pour compte du capitalisme que leur ennemi est l'immigré. »

Quatre ans plus tard, quelle est la leçon de l'austérité en France ? « *Ceux qui détiennent les leviers de commande du pouvoir réel* » sont passés à l'acte. Le présent social de la France se mesure à la phénoménale addition de mesures de baisse des revenus du Travail, de sauvegarde des profits du Capital, de destructions des protec-

Une concertation de couloirs, molle et informelle, est pratiquée qui n'a d'autre but que la valorisation des syndicats qui de toute façon vont consentir.

tions et du droit social. La méthode de gouvernement a varié. Elle a commencé par la méthode de la « conférence sociale » appuyée par un bloc syndical institutionnalisé (CFDT CGC CFTC) accouchant d'ANI convertis en lois. Aujourd'hui, comme en Grèce, règne le passage en force. Une concertation de couloirs, molle et informelle, est pratiquée qui n'a d'autre but que la valorisation des syndicats qui de toute façon vont consentir. L'essentiel passe par le 49/3 (Macron, Éducation nationale) ou par des lois Rebsamen et autres mesures Valls bénéficiant de la diligence du Parlement. La masse des mesures repose sur des ordonnances et des décrets qui vont se succéder, bouleversant en particulier l'exercice du droit syndical.

4.9 La soumission de la France à l'Union européenne consiste à accumuler ce qu'ils appellent « réformes », dont la cohérence est l'entreprise d'éradication du modèle social. Pourquoi cet acharnement à légiférer contre le temps de travail, pour les licenciements, contre la protection sociale, pour la baisse des revenus du travail ? Pourquoi toutes les mesures d'État alimentent-elles un chômage de masse ? Pourquoi cet acharnement intégriste contre le Code du Travail ? Pourquoi ce parti pris gouvernemental pour un patronat qui voit ses revendications satisfaites au point que la précarité est devenue cette zone de non-droit étendue à tout le salariat ?

4.10 Il ne s'agit pas seulement d'atteindre un point au delà duquel il sera clair qu'on ne reviendra pas en arrière, pour tuer l'hypothèse chimérique d'un « retour à la normale ». C'est pourtant ce qu'espèrent secrètement ceux qui font le dos rond et pensent qu'en ne revendiquant pas, en jouant le jeu de la concertation permanente dans les institutions, ils seront en bonne posture après l'orage libéral. Funeste contresens.

4.11 **B) • Le chômage, en particulier le chômage technologique, sont les armes de la stratégie libérale**

4.12 **1. Le but de la guerre sociale menée contre le Travail se définit ainsi :**

Pour sortir de l'onde longue dépressive du système économique, pour créer les conditions d'une relance massive et durable, les maîtres du Capital, financier en particulier, ont besoin de cette marge de sécurité consistant à mettre leurs profits à l'abri des prétentions et des positions du Travail. Alors ils poussent l'avantage conquis par le chômage en le transformant en désemploi de masse et définitif, pour obtenir un recul social majeur, historique. C'est cette fin d'un cycle ouvert par la Libération qui sidère encore nombre de syndicalistes. La baisse globale des revenus du Travail est immédiatement indis-

pensable à la capacité du Capital national et européen à assumer la concurrence mondialisée. Cette compétitivité est une vis sans fin qui étouffe le Travail. Et l'armée de réserve des sans emploi en est la clé.

2. Les gouvernements successifs de la France prétendent que le numérique est la voie de sortie de crise 4.13

L'actuel exécutif s'est même organisé en ministères et dépendances pour avaliser cette orientation. L'avenir serait la dématérialisation globale, et l'investissement y est récompensé par des subsides d'État. Tout doit lui être subordonné. Cette technologie-là, qui n'est plus nouvelle, entraîne, dans le cadre rigide du libéralisme qui la subordonne, une expulsion du Travail humain. Dans la phase actuelle, c'est le travail des couches sociales effectuant un travail intellectuel qui est visé après l'expulsion du travail des salariés manuels. Les gouvernements ont donc opté pour un chômage technologique de masse, qui en soi contredit l'idéologie du tout-numérique salvateur.

3. Il n'y a pas un millimètre d'écart entre la politique du gouvernement, l'offensive patronale et les conditions de vie concrètes du salariat et du peuple 4.14

Les pouvoirs publics usent de l'autorité de l'État de deux manières fondamentales :

- ils procèdent à l'expulsion de la question sociale de la scène centrale. Le but du gouvernement n'est pas la « cohésion sociale », comme l'exige la Constitution, mais le service de la compétitivité et de la dette. 4.15

- ils légifèrent dans le moindre détail pour faire reculer l'ensemble des positions sociales du Travail. Les succès obtenus par le camp du Capital ne s'accumulent pas pour réunir les conditions d'une sortie de crise, mais pour alourdir la facture de la crise présentée aux seuls salariés. 4.16

C) • La leçon de grec dans la bataille contre l'austérité : elle sera forcément européenne 4.17

L'expérience grecque – la victoire d'un parti anti-austérité alternatif à la social-démocratie qui débouche six mois après sur une nouvelle cure d'austérité encore plus cruelle – oblige le mouvement syndical à prendre conscience de l'énorme obstacle que constitue non seulement l'euro mais aussi l'Union Européenne. 4.18

L'UE n'est pas une force de paix, de progrès et de démocratie : c'est un ensemble despotique d'institutions et de règles entièrement au service du projet capitaliste des grands groupes industriels et financiers. Ceux-ci veulent faire table rase des conquêtes sociales et démocratiques pour affronter la concurrence entre capitalistes dans l'arène mondiale. 4.19

4.20 **L'austérité imposée aux exploités aux opprimés de Grèce percute la politique de collaboration au « projet européen » de la Confédération Européenne des Syndicats. L'illusion d'un compromis possible dans le cadre de l'Union Européenne et de l'Euro est détruite.**

4.21 La cruauté de l'austérité imposée une nouvelle fois au peuple grec est à la mesure de la peur des classes dominantes d'Europe. Peur face à la victoire de Syriza et à la décomposition de la social-démocratie grecque, et en conséquence à l'absence d'une solution politique de rechange pour la bourgeoisie. Peur face au risque de contagion en Europe, en premier lieu en Espagne avec Podemos. Peur, surtout, face à la fantastique mobilisation populaire qui a débouché sur la victoire du « Non » au référendum, et qui risquait de donner à cette contagion une dynamique incontrôlable.

4.22 **La preuve est faite qu'une politique sociale, démocratique et écologique n'est pas réalisable sans mettre à bas la conception actuelle d'une Union Européenne bâtit sur la seule finance.**

4.23 L'alternative n'est pas le repli sur les États nationaux (FN et autres extrêmes droites) – une voie sans autre issue que le retour de la guerre entre puissances européennes – mais un combat visant à paralyser puis à casser l'UE afin de rendre possible la création d'une toute autre structure européenne fondée sur les besoins des peuples.

4.24 **Avancer en direction d'une autre Europe implique d'impulser, de coordonner les luttes contre l'austérité.**

4.25 Cette coordination se heurte aux grandes différences de rythmes et de situations entre les pays et à la division entre pays – que l'Union Européenne attise et que la monnaie unique approfondit en stimulant la division internationale du travail et le développement inégal au sein même de l'Europe. L'action vise ainsi à créer les conditions de luttes qui s'étendent à un plus grand nombre de pays, convergent, se coordonnent et rendent l'UE et l'euro de plus en plus ingouvernables.

4.26 En Grèce, où la question se pose pourtant de façon brûlante et immédiate, comme en Europe, l'axe du programme alternatif doit être le refus de toute austérité et la mise en œuvre d'une politique sociale, écologique, anticapitaliste et démocratique, qui améliore directement le sort des travailleurs, jeunes, femmes, des victimes du racisme et des paysans.

4.27 La clé de la situation ne réside pas dans l'élaboration d'un « plan B », catalogue de mesures plus ou moins techniques – qui implique par définition un « plan A » de maintien dans l'Euro. Elle réside dans une stratégie sociale axée sur la conquête de l'hégémonie idéologique par un bloc rassemblant les exploités et les opprimés (les travailleurs, les femmes, la jeunesse, les petits paysans, les sans-papiers et les victimes du racisme) dans la perspective d'une confrontation de masse avec la logique capitaliste et les institutions européennes qui l'incarnent.

L'adversaire n'est pas « l'Allemagne » mais le capitalisme et ses institutions, au premier rang desquelles l'Union Européenne. 4.28

4.29 L'euro n'est pas la monnaie que l'Allemagne impose à l'Europe mais la monnaie dont le capital européen a besoin pour réduire ses frais de transaction, renforcer la finance et disposer d'un grand marché pour ses multinationales. La domination allemande sur l'Union Européenne n'est pas une domination nationale mais une domination du capital, dont les travailleurs d'Allemagne sont aussi les victimes. Gardons-nous des propos démagogiques qui détournent notre attention de notre adversaire réel.

4.30 L'alternative n'est pas un « front des démocrates » contre l'Allemagne, c'est un front des exploités et des opprimés contre le capital et ses institutions. **Le patronat de toute l'Europe, les banques et les gouvernements ont activement soutenu la guerre sociale contre les classes populaires grecques qui leur a bénéficié.**

4.31 Si la Troïka gagne la bataille, ce sera au prix d'un discredit très profond de l'UE en général et de sa locomotive allemande en particulier. Sans rien résoudre de la crise grecque à moyen et long terme, notamment de la crise de la dette, et en ébranlant l'euro. **Plus que jamais, il s'agit de développer la solidarité agissante avec les travailleurs et la jeunesse de Grèce. Partout, il s'agit de reprendre et de radicaliser le combat contre l'austérité et pour une expression politique de ce combat, en tirant les leçons de la Grèce.**

D) • La lutte centrale contre l'austérité est le remède contre le néofascisme du Front national 4.32

4.33 Le FN dit, répète, affirme qu'il est contre le « système », l'« establishment » et même contre l'austérité, sans jamais le démontrer ! Puisqu'il n'est concurrencé par personne sur ce terrain, sa seule parole suffit aux esprits faibles...

4.34 Le Front national, la nébuleuse raciale qui le suit et ses homologues européens (Hongrie, Grèce, Allemagne, Pays-Bas...) représentent une variante nouvelle du fascisme, très différente de celui des années 30 mais très proche sur le fond idéologique. Le parti lepéniste n'organise pas pour l'instant des bandes en chemise brune chargées des bagarres dans les quartiers populaires avec les membres des partis et syndicats du mouvement ouvrier.

4.35 Pas plus d'ailleurs que le FN ne propose, à l'inverse des anciens du courant pétainiste, un idéal d'homme nouveau, aryen, dominant l'Europe par ses actes guerriers. Le FN se contente de dire : « c'était mieux avant », avant la crise, au temps des colonies, des villages épargnés par l'exode économique, par la mondialisation. Cette nostalgie en tricolore revient pourtant aux sources idéologiques du fascisme historique : pour le FN, c'est le sang impur de l'immigré qui vient polluer notre mode de vie, c'est l'abandon de

Pour le FN, c'est le sang impur de l'immigré qui vient polluer notre mode de vie, c'est l'abandon de l'identité nationale qui mine notre société, c'est l'afflux d'étrangers qui pourrit notre quotidien.

l'identité nationale qui mine notre société, c'est l'afflux d'étrangers qui pourrit notre quotidien.

4.36 Est-ce suffisant pour parvenir au pouvoir, ce culte de Jeanne d'Arc et cette mélancolie du Mistral gagnant ?

Des forces sociales viennent structurer l'édifice électoral, elles se nomment CGPME, UPA et une partie des diocèses de l'église catholique. Petit patronat du commerce et de l'artisanat, clergé intégriste et pans entiers des couches moyennes apeurées par la crise, voilà un tableau classique du mouvement fasciste.

4.37 La confusion répandue par les néofascistes se nourrit du courant dit « souverainiste », qui voit dans la sortie de l'euro et de l'UE l'occasion de réanimer les symboles nationaux enfouis, lesquels, par magie, une fois revivifiés, redonneraient à la France son statut de puissance respectée.

4.38 La confusion est à son comble quand cette extrême droite, tant en France qu'en Europe, est confortée par le massacre des boat people, des balseros et le refoulement des pauvres, des victimes de guerres, des réfugiés de la misère, des rescapés des catastrophes écologiques.

4.39 Celles et ceux au gouvernement et dans les institutions qui prétendent représenter l'alternative au FN sont les mêmes qui participent à la construction des murs contre la misère du monde, tout en laissant libres et ouverts les chemins des capitaux vers les paradis fiscaux. Le Capital circule sans entrave...

4.40 Ces gouvernements ont tous, en France spécialement, renforcé les centres de rétention contre les immigrés, envoyer la police pour procéder à des expulsions massives, imposer des directives administratives dignes du temps des colonies contre la régularisation des sans papier.

4.41 Le FN est d'abord une réaction contre l'immigration. Il est nourri non seulement de la politique européenne contre la libre circulation des peuples, mais également par l'orientation de l'Union consistant à mettre en concurrence les travailleurs entre eux. Prétendre représenter le peuple mais appeler à la guerre contre les pauvres, telle est la contorsion lepéniste.

4.42 Le FN est conforté dans sa politique traditionnelle du chef rédempteur. Même si la tribu du milliardaire Le Pen se déchire pour l'accès au poste suprême, elle glane les dividendes des dénis de démocratie pratiqués par un gouvernement 49-3 contre le camp du Travail. Le chef du gouvernement présente le débat parlementaire comme une perte de temps, le chef du gouvernement

4.43 passe par dessus ses propres députés godillots, le chef du gouvernement donne à la police, au nom de l'antiterrorisme, le pouvoir de Big Brother.

Comment la « chèfe » des néofascistes ne s'en trouverait-elle pas légitimée ?

C'est le mouvement social contre l'austérité, emmenant le camp du Travail à la lutte, qui aura raison de la montée du néofascisme, du brouillard idéologique qu'il répand et reclassera les priorités dans le bon sens de classe.

RÉSOLUTION D'ACTION

4.45 **Il n'est pas possible ni d'éviter ni de fuir l'affrontement, tout en cherchant un refuge chimérique dans les institutions, nationales et européennes, pour gérer a minima les dégâts du libéralisme en tant que lobby syndical institutionnalisé. C'est pourtant le choix de la CFDT et de la Confédération européenne des syndicats.**

4.46 **Le cycle qui s'ouvre pour les syndicats de la Filpac Cgt doit être mis à profit pour construire un mouvement européen contre l'austérité animé notamment par des syndicats orientés vers la transformation sociale.**

4.47 **La marche est haute, c'est pourtant la seule orientation possible pour éviter de s'enfoncer dans un présent d'austérité sans fin, érigée en principe de société circonvenue par le marché.**

LE CONGRÈS SE PRONONCE POUR LES REVENDICATIONS SUIVANTES :

Rompre avec le mécanisme de la dette financière

4.49 **La partie de la dette considérée comme illégitime par l'audit à venir sera déclarée non remboursable.**

4.50 **Les banques seront contraintes de séparer leurs activités de dépôt et d'affaires, et de constituer des réserves correspondant à leurs fonds propres.**

4.51 **Elles obéiront à un pôle public financier qui veillera à la nature socialement utile des investissements pratiqués**

4.52 **Les banques seront tenues de rapatrier les capitaux de leurs sociétés offshore dans les paradis fiscaux.**

4.53 **Un prélèvement sera opéré sur les transactions financières pour le budget de la protection sociale.**

4.54 **Un salaire minimum vital garanti**

Le principe d'un salaire minimum vital doit être acté par la création d'un salaire minimum national garanti pour tous. Ce salaire, vital au sens strict, est l'objectif majeur pour échapper au chantage permanent exercé par le patronat à la perte de la seule ressource à la disposition du travailleur, la rémunération de son travail.

4.55 Cet objectif revendicatif, rassemble jeunes chômeurs et jeunes précaires, salariés menacés de licenciements et salariés tombés dans la trappe à précarité, actifs et retraités, français et immigrés. Il répond frontalement à la libéralisation du droit patronal de non embaucher, ou d'embaucher au tarif et au statut de son choix, et de licencier sans entraves, ce qui lui permet d'opposer à tout travailleur les travailleurs privés d'emploi.

4.56 Le financement d'un salaire vital garanti dit être mesuré à l'aune de ce que coûte à la collectivité le chômage et les licenciements. Il a été admis que le licenciement et la non embauche sont du ressort privé, mais que les coûts du licenciement et des chômeurs sont à la charge de la société. Ainsi le licencié paie son licenciement, le contribuable paie le chômeur, mais le système rejette le droit d'accès pour tous à un revenu vital !

4.57 L'évasion fiscale, légale ou non, les énormes masses de capitaux spéculatifs non taxés, l'utilisation abusive du Code des Impôts pour exonérer des firmes comme Total de la moindre taxe, apportent les pistes du financement du salaire vital.

4.58 La revendication du salaire minimum vital pour tous rompt avec la dispersion, voire la disparition, de la revendication salariale, et pose en grand le but de la société : assurer la survie de tous ou garantir les surprofits de quelques-uns.

4.59 **L'emploi, un droit contre les licenciements et la précarité**

Sur le marché du Travail, une éventuelle reprise des affaires peut se dérouler sans la moindre création d'emplois ou par la multiplication des CDD d'un mois. La destruction du chômage est incontournable, la Filpac Cgt doit contribuer à rendre leur dignité aux chômeurs stigmatisés comme responsables de leur chômage :

- 4.60
- arrêt immédiat des plans de licenciement permanents, sauvegarde automatique du contrat de travail
 - ouverture des entreprises aux jeunes, par la réduction du temps de travail
 - requalification des contrats précaires en CDI
 - interdiction des discriminations raciales à l'embauche
 - application du droit constitutionnel à l'emploi, un vrai travail décent pas un mini-job
 - droit de recours suspensif du comité d'entreprise contre les licenciements et les fermetures.

4.61 **Pour la convergence des luttes et des mobilisations**

L'étalement des journées d'action par catégorie et filière n'amène que recul et démobilitation. Tous ensemble, ce cri garde toute sa valeur à la condition de joindre le geste à la parole. La Filpac Cgt constate que la seule mobilisation des

salariés n'a pas suffi à faire échec à la loi Fillon de 2010 sur les retraites. Il faut donc construire l'unité des salariés en établissant avec eux des objectifs revendicatifs communs et mettre tous les moyens en œuvre pour leur aboutissement.

Il est hautement probable que la première des revendications communes est la hausse des salaires qui, sans aucune exception, ont baissé en France, comme le montre la dernière étude de l'INSEE en la matière : 4.62

- augmentation générale des salaires par prélèvement sur les dividendes et les transactions financières 4.63
- augmentation de la part patronale dans le salaire social (la Sécu...) par la remise en cause des exonérations qui filent dans les poches des actionnaires
- application sans délai de la loi sur l'égalité salariale homme-femme
- protection des régimes de Sécurité sociale et augmentation de leurs budget par une part croissante du PIB.

Pour la reconstruction du droit social

La décomposition du droit social atteint son plus haut niveau historique : le Code du Travail est jeté en pâture au patronat, les Prud'hommes sont muselés avant disparition programmée, les accords minoritaires Medef-Gouvernement-CFDT couvrent d'un vernis de « dialogue » l'entreprise de destruction de la République sociale, telle que définie par la Constitution. 4.64

La Filpac Cgt lance donc une campagne pour un nouveau droit social, pour l'abrogation des lois qui ne sont pas la justice sociale mais la logique libérale (Macron, ANI...), pour l'extension du droit syndical dans toutes les entreprises, pour la libre circulation des travailleurs immigrés, pour la sauvegarde et le développement du droit prud'homal. Sans négliger ni mépriser le recours aux pétitions et à toute autre forme d'action, la résolution préconise de faire de la reconstruction du droit social un drapeau identitaire du syndicat de transformation sociale qui est celui de la Filpac Cgt. 4.65

Pour une plate-forme européenne de l'action revendicative

La résolution revendicative de la Filpac Cgt sert de lien pour multiplier les contacts avec les autres syndicats, où que ce soit en Europe, pour établir avec eux une démarche revendicative coordonnée, support aux actions et mobilisations nécessaires pour déjouer la mise en concurrence, le repli nationaliste et raciste, pour s'attaquer au pouvoir monstrueux d'une Union européenne au service exclusif de la finance, de la banque et de la monnaie. Il s'agit de consigner en vue d'une action commune dans une plate-forme européenne les besoins des peuples en Europe. ● 4.66

Présent dans toutes les régions françaises,
Veolia contribue au développement
et à l'attractivité des territoires
en accompagnant les industries,
les villes et leurs habitants
dans l'usage optimisé de leurs ressources
en eau, énergie
et matières issues des déchets.

Découvrez comment sur
[veolia.com](https://www.veolia.com)

Ressourcer le monde



Zoom

LE RAPPORT METTLING, DÉCRYPTAGE...

Ce que préconise Mettling doit figurer dans une loi Macron 2 prévue pour l'hiver. La fonction réelle est de masquer l'impact du numérique sur l'emploi et les filières industrielles. Le numérique « concerne tous les métiers sans exception, métiers manuels ou intellectuels, métiers de la connaissance ou de l'expérience... De nouveaux métiers apparaissent d'autres disparaissent... » Lesquels, combien ? Mettling n'en dira pas plus. Le plus remarquable du rapport, c'est que les points les plus importants sont déjà en application dans les entreprises ! La tâche des DRH ? Encourager la sortie du salariat, le développement du statut d'auto-entrepreneur, organiser la concurrence entre le statut du travail salarié et le travailleur nomade, sans lieu ni contrat de travail. Décryptage.

(Les extraits des pages du rapport sont en italique)

Rapport Mettling, p5) *Mais la révolution numérique implique un changement de paradigme dans le monde du travail. Loin de se résumer à l'usage d'outils numériques, elle marque l'arrivée, dans l'entreprise, de méthodes de conception, de production, de collaboration, qui sont aussi des méthodes de pensée, de travail, d'organisation. La « numérisation » de l'économie dépasse aujourd'hui*

le simple emploi d'outils numériques. Ainsi, le fonctionnement en réseau, l'usage de datas, la dématérialisation, non seulement des produits, mais aussi des processus de production et de livraison, sont autant de changements qui bouleversent l'économie, l'entreprise, et le travail des individus, tant dans les tâches et objectifs que dans la façon de travailler; les méthodes et contextes de leur activité. L'ampleur de ces changements est d'autant

plus grande qu'elle est difficile à conceptualiser selon des catégories anciennes et qu'elle se développera dans des formes nouvelles, difficiles à anticiper.

De « l'informatisation de la société » à la « numérisation généralisée » - rupture historique, le salariat intellectuel est visé aussi. Par quoi ?

>(p 7) Le nombre de smart phones a été multiplié par 6



depuis 2008 et par 4 pour les tablettes entre 2011 et 2013². Enfin, si 55% des actifs disposent d'un micro-ordinateur sur leur lieu de travail, cette proportion monte à 90% pour les cadres, et près des trois-quarts pour les professions intermédiaires.

L'impact sur les métiers et les compétences

La modification des conditions d'exercice des activités induite par ces nouveaux outils et ces modes de travail concerne tous les métiers sans exception, manuels ou intellectuels, métiers de la connaissance ou de l'expérience.

Elle nécessite souvent de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. De nouveaux métiers apparaissent, d'autres sont amenés à disparaître. Si les fonctions vente/marketing et IT sont particulièrement concernées, aucune fonction de l'entreprise n'échappe aujourd'hui à ce changement.

Quels métiers disparaissent, quels métiers sont créés ? Quel impact de la numérisation ?

>(p 8)

De nouvelles formes de travail hors salariat

C'est sans doute l'une des questions les plus difficiles posée par la transformation numérique sur le travail, et son articulation avec l'entreprise traditionnelle. Dans le monde entier, la souplesse, l'adaptabilité mais aussi le business model de l'économie numérique repose sur la multiplication de l'emploi hors salariat.

En France, au-delà de la symbolique du million d'auto-entrepreneurs⁴ atteint cet été, on estime qu'un travailleur du numérique sur 10 exerce déjà aujourd'hui hors du champ du salariat et cela devrait continuer à augmenter. Les freelance, personnes exerçant une activité comme travailleurs indépendants, représentaient, en 2014,

Voilà l'objet réel du rapport Mettling : développer les formes de travail hors salariat, les mettre en concurrence avec l'ancien.

18% du secteur des services aux Pays-Bas, 11% en Allemagne et 7% en France⁵, en augmentation de 8,6% sur cette même année.

La coexistence de ces nouvelles formes de travail et du salariat, la gestion harmonieuse de la transition de notre pays vers l'économie numérique, mais aussi une concurrence loyale supposent que soient posés de manière très claire et très ferme un certain nombre de principes essentiels à la préservation de notre modèle social.

Voilà l'objet réel du rapport Mettling : développer les formes de travail hors salariat, les mettre en concurrence avec l'ancien. L'acide du numérique de marché va être utilisé pour dissoudre l'ancien salariat, déjà amoindri par le chômage de crise et par la précarité, entourés du recul historique du droit social. C'est un discours sur le chômage technologique à venir.

>(p 9)

L'urgence du diagnostic commun

La prise de conscience de la rapidité de la diffusion du numérique dans nos entreprises à l'urgence de partager un diagnostic commun sur les mesures à mettre en œuvre au niveau du pays, des branches, comme au niveau des entreprises. La grande hétérogénéité des situations conduit néanmoins à privilégier des adaptations au niveau des branches et des entreprises. Pour autant, un certain nombre de dispositions de nature législative comme le partage d'initiatives au niveau interprofessionnel conduisent à vivement recommander l'instauration d'un débat national : il pourrait être initié à l'occasion de la prochaine

conférence sociale (cf. préconisation n°36).

Le diagnostic commun préside à l'établissement d'un accord de méthode, objet du préambule de Mettling, qui préside à la rédaction des « préconisations ». C'est là dedans que l'UGICT et la Confédération sont tombées, à savoir un rapport hors contexte des dégâts de la phase précédente d'informatisation, le contexte d'un chômage de masse, la destruction du droit social précédant ledit rapport.

>(p 9)

Ni naïveté, ni conservatisme dans l'adaptation

La naïveté consisterait à penser que l'autorégulation, l'équilibre des relations sociales et le droit du travail existant suffisent à assurer une transition harmonieuse.

Le conservatisme consisterait à prétendre qu'il suffit de transposer, voire de renforcer les règles existantes pour gérer l'ensemble des nouvelles situations créées par cette révolution numérique.

Entre ces deux postures, la mission a adopté, notamment sur la question essentielle du droit du travail, une position pragmatique consistant à limiter les adaptations à ce qui était nécessaire à la réussite de la transition numérique.

A l'inverse, aussi légitimes qu'elles soient, la mission n'a pas souhaité rouvrir certaines questions au cœur du débat social dans notre pays, dès lors qu'elles n'étaient pas indispensables à la réalisation de la transformation numérique.

Ni autorégulation, ni transposition, ni prise en compte des questions du débat social... Le domaine de la transposition est pourtant exactement ce que prétend



➤ **faire – sur quel mandat? – la confédération.**

➤(p 11)

Selon ce critère, une première typologie d'entreprises peut être proposée :

- les entreprises au cœur de l'économie numérique représentent 5,5% du PIB, et 3,3% des emplois en France : technologies de base

Ce n'est pas une affaire d'une catégorie ou d'un secteur, mais de toute l'économie puisque la très grande majorité du PIB est affectée !

et des infrastructures, services de télécommunication, applications et services informatiques, économie du web ;

- les secteurs dont le business model est d'ores et déjà profondément impacté par la numérisation de l'économie représentent 12% du PIB : édition, musique, production audiovisuelle, finance et assurance, R&D ;
- les secteurs qui ont dégagé des gains de productivité significatifs grâce à l'intégration des outils numériques, mais dont la transformation liée au numérique est loin d'être achevée recouvrent la majorité du paysage économique français, avec 60% du PIB : commerce et distribution, industrie, administration, enseignement etc... ;
- les secteurs dont l'impact de la transformation numérique sur l'emploi est plus lointain, 22% du PIB (agriculture, bois, services à la personne, restauration).

Ce n'est pas une affaire d'une catégorie ou d'un secteur, mais de toute l'économie puisque la très grande majorité du PIB est affectée !

➤(p 12)

Lieu de travail

- pour les PME ou ETI de l'économie numérique, comme Hi Media et Hi Pay7, la mission a pu constater que le lieu de travail classique, par exemple en open space, demeurait répandu ;
- à l'inverse, pour les TPE de

l'économie numérique, l'organisation géographique du travail est souvent plus souple avec du télétravail ou du nomadisme, par exemple sur des sites de coworking. Depuis l'ouverture en 2008 de La Cantine, site parisien pionnier en France, ce sont plus de 120 espaces qui se sont ouverts en France, pour environ 100 000 coworkers fin 2013 ;

- Certaines grandes entreprises ont entrepris une réflexion sur l'organisation géographique du travail de certaines équipes dans le cadre de leur transformation numérique, avec une réelle démarche expérimentale. Ils ont par exemple développé :

- des community buildings, organisés de façon ergonomique pour favoriser le collectif et le travail collaboratif. Ainsi de la Société Générale, qui a lancé un projet de réorganisation de ses espaces de travail qui devrait voir près de 4 000 salariés déménager du siège historique de La Défense vers un technopole informatique organisé en community building, associé à un développement du télétravail ou du nomadisme ;
- le recours plus large au télétravail : Orange a étendu le nombre de collaborateurs en télétravail de 700 fin 2010 à 4 200 fin 2014, puis 6 000 en juin 2015, passant ainsi de moins de 1% à plus de 7% de salariés en télétravail ;
- le recours au nomadisme, le cas échéant, sur des sites satellites de l'entreprise.

La dématérialisation de l'entreprise...

➤(p 13)

Travail à distance et télétravail : confiance et consensus

Le développement actuel oblige nombre d'entreprises à sortir des tolérances et arrangements individuels antérieurs pour réguler collectivement le télétravail. Le

consensus, individuel (avenant nécessaire depuis la loi de 2012) et collectif (accord collectif), associé à l'information-consultation préalable des institutions représentatives du personnel, est aujourd'hui une condition essentielle de son succès, et limite un éventuel contentieux.

Là encore, les modalités de travail à distance sont très diverses :

- télétravail à domicile, avec alternance du travail dans les locaux de son employeur, et différents rythmes d'alternance selon la situation. Une variante est le télétravail occasionnel, qui répond à des situations inhabituelles ou des situations d'urgence (grèves des transports, etc...);
- en « télé-local », c'est-à-dire dans un centre proche de son domicile et partagé avec d'autres travailleurs, pouvant parfois relever d'employeurs différents :
 - le télétravail en bureau satellite, ou les télécentres internes, qui relèvent d'un seul et même employeur ;
 - les télécentres péri-urbains multi-entreprises ;
 - les sites de coworking, qui se développent, mais concernent plutôt des travailleurs indépendants ;
- travail nomade ou mobile, pour certains métiers prévoyant de nombreux déplacements (commerciaux en visite chez des clients, etc.) ;
- « télémanagement », par lequel des salariés travaillent sur un site de l'entreprise, sans présence physique permanente d'un manager sur le site. Le « télémanager » doit alors gérer à distance une équipe localisée sur des sites différents.

Le domicile-atelier, ou le retour aux années 1900...

➤(p 17)

Nomadisme

L'article 1 de l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 sur le télétravail donne une définition très large du télétra-

vail, qui peut inclure les salariés nomades.

« Le télétravail est une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail et dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière. Cette définition du télétravail permet d'englober différentes formes de télétravail régulier répondant à un large éventail de situations et de pratiques sujettes à des évolutions rapides. Elle inclut les salariés «nomades», mais le fait de travailler à l'extérieur des locaux de l'entreprise ne suffit pas à conférer à un salarié la qualité de télétravailleur. Le caractère régulier exigé par la définition n'implique pas que le travail doit être réalisé en totalité hors de l'entreprise, et n'exclut donc pas les formes alternant travail dans l'entreprise et travail hors de l'entreprise.»

Ainsi, le nomadisme est une forme d'organisation du travail à distance pouvant se distinguer du télétravail en ce qu'il ne présente pas de régularité des « moments » et des « localisations » de travail.

Peut-on être plus clair que Mettling dans l'intention de frapper le salariat, en plus du chômage technologique, par une dispersion numérique de marché ?

>(p 18)

Temps de travail

(...) dans des cas de plus en plus nombreux, la charge de travail n'est pas toujours mesurée au mieux par le temps de travail. Il est donc opportun de développer des approches complémentaires. La transformation numérique emporte des évolutions notables sur la durée du travail, pour un grand nombre de secteurs et de métiers :

- le travail connecté à distance, permis par l'usage de plus en

plus répandu des Smartphones dans le cadre professionnel, soulève deux difficultés :

- sur le plan juridique, il peut créer des situations pouvant contrevenir à la directive n°2003/88/CE, telle que transposée en droit français et prévoyant notamment des temps minimum de repos quotidien et hebdomadaire, la durée maximale de travail, etc.

- sur le plan de la qualité de vie liée au travail, l'articulation entre vie privée et vie professionnelle se complexifie.

Les salariés peuvent ainsi travailler d'eux-mêmes hors temps de travail ; mais aussi être sollicités sur les temps réservés au temps de repos quotidien ou hebdomadaire, voire pendant les vacances ;

- à l'inverse, des éléments de la vie privée peuvent s'inscrire plus naturellement dans le temps dit « travaillé ». 47% des actifs déclarent ainsi faire un usage à la fois professionnel et personnel des outils numériques sur leur lieu de travail.

• l'intensification du travail permise par la transformation numérique remet en cause, pour certains métiers dans certaines entreprises, la mesure de la charge de travail par le temps de travail.

Mettling dit ne pas toucher à la durée légale, il la contourne. Par une numérisation de la charge de travail.

>(p 19-20)

Généraliser le forfait jours

La mission a constaté que le dispositif de forfait jours était globalement adapté aux salariés précités directement concernés par la transformation numérique. Or le forfait jours est né en janvier 2000, dans un environnement dans lequel l'usage du numérique était beaucoup moins intensif : absence de smartphone comme de web 2.0.

(...) Et ce dispositif novateur a fait l'objet d'un usage parfois

Mettling dit ne pas toucher à la durée légale, il la contourne. Par une numérisation de la charge de travail.

abusif, régulièrement censuré par la Cour de cassation, que ce soit pour l'absence d'autonomie réelle des salariés ou pour non-respect des obligations de repos quotidien et hebdomadaire. Au nom de la santé, la jurisprudence a ainsi été amenée à annuler un grand nombre d'accords de branche instituant les conventions de forfaits en jours.

(...) Dans la mesure où il constitue le cadre juridique le mieux adapté aux modalités d'organisation du travail mises en place suite à la transformation numérique, il importe de le forfait jours et, pour les salariés précités, de conjuguer la mesure de la charge de travail à celle du temps de travail.

(...) Au cours de ses travaux la mission a pu constater que :

- le forfait jours est la réponse la plus adaptée aux salariés autonomes du numérique : il faut donc le sécuriser ;

• la disparition progressive de la notion de « au temps et au lieu de travail » pour ces salariés nécessite de compléter la mesure du temps de travail par une mesure de la charge de travail, dont les modalités sont difficiles à mettre en œuvre : c'est l'enjeu majeur de l'évolution du travail qui se profile, caractérisée par le travail en mode projet et des attentes vis-à-vis des salariés en termes de résultats ...

- la situation des « salariés du numérique », qui se connectent à distance à toute heure et n'importe quel jour comporte des risques évidents de contrevenir au temps de repos quotidien (11h) et hebdomadaire (35h), dont la finalité relève de la protection de la santé des salariés.

Or ce forfait jours s'appuie sur la directive européenne sur le temps



➤ de travail qui prévoit la possibilité de dérogations aux durées de travail maximales mais aussi aux temps de repos pour les salariés dotés d'un niveau d'autonomie nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités.

Le forfait-jour généralisé parachève le dynamitage de la notion de temps de travail.

➤ (p 23-24)

Contrat de travail – lien de subordination

Critère du contrat de travail déclenchant l'application du Code du même nom mais aussi des conventions collectives, la notion de « lien de subordination juridique » comprend le pouvoir de donner des directives, le pouvoir d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements du salarié, la seule potentialité de ces pouvoirs suffisant pour constituer ce lien.

(...) En ce qu'elle se révèle très propice à une organisation du travail en mode projet, la transformation numérique peut parfois constituer une zone de friction entre le cadre juridique du contrat de travail et un mode de management fondé sur le résultat.

L'accompagnement du management, notamment de proximité, dans cette nouvelle fonction de manager de projet devra donc insister sur la gestion du lien de subordination et les précautions à prendre dans son usage.

Comme si la loi Macron n'existait pas et n'avait pas réglé le problème par le déclassement du lien de subordination en domaine du Code civil...

Comme si les ANI et le rapport Combrexelle n'avaient pas donné à l'employeur tous les droits et à l'accord d'entreprise toute légitimité contre la convention collective et le droit général !

➤ (p 24-25-26)

Auto-entrepreneur - Nouvelles formes d'emploi

Comme si la loi Macron n'existait pas et n'avait pas réglé le problème par le déclassement du lien de subordination en domaine du Code civil...

Il existe aujourd'hui de nombreux cadres juridiques qui apportent des réponses à la fois aux besoins des entreprises en termes de flexibilité, et aux besoins des salariés en termes d'autonomie et d'engagement dans l'entreprise.

Si la lourdeur ressentie du droit du travail est perçue comme contradictoire avec l'impératif d'agilité pour les entreprises (cf. enquête conduite pour la mission par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise, en annexe), certains dispositifs existent pour donner de la souplesse :

- le salariat multi-employeur, qui concerne plus de deux millions d'actifs, avec notamment des groupements d'employeurs, qui permettent aux entreprises de partager du personnel tout en ayant un objectif de sécurisation des parcours professionnels des salariés pluriactifs. Très concentré sur des secteurs précis (agriculture, travail à domicile), son impact global reste à ce jour limité ;

- le partage de salariés sous forme de prêt temporaire de main d'œuvre entre entreprises par la loi Cherpion de juillet 2014. Sous utilisé, il offre pourtant des opportunités à des entreprises en sous-effectifs comme en sur-effectifs. Pour les salariés volontaires, c'est une opportunité valorisante d'apporter un savoir-faire à une nouvelle équipe et de sortir d'une situation de routine ou d'ennui liée à une période de sous-activité. Différentes plates-formes numériques se mettent en place, susceptibles de simplifier l'organisation du prêt (ex : Pilgreem.com ou flexojob.com).

- (...) Enfin, du côté des travailleurs, on observe, selon l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE), une augmentation progressive du travail non salarié en France,

même si elle reste moins marquée que dans le reste de l'Europe. Cette augmentation est pour partie subie, conséquence d'un chômage massif (self employment) pour partie choisie et répondant à un fort besoin d'autonomie.

- mais c'est surtout l'auto-entrepreneuriat qui a connu un grand engouement à la création de son statut mais qui paraît rencontrer aujourd'hui une limite à son développement, notamment en raison du plafonnement du chiffre d'affaires : 80 300 € par an pour les activités commerciales, 32 100 € pour les activités libérales ou de prestation de services. Dans le cas de l'auto-entrepreneuriat comme dans les CAE, les rémunérations que ces travailleurs indépendants réussissent à se verser restent souvent bien inférieures au SMIC.

➤ (p 33)

Mesure de la charge de travail

En intensifiant le travail et en rendant plus complexe la mesure du temps de travail, la révolution numérique invite à reconsidérer, pour certains métiers, dans certains secteurs de l'économie, le lien entre charge de travail et mesure du temps de travail.

En effet, si pour un grand nombre de secteurs et de métiers de l'économie (industrie manufacturière, commerces, etc.) ou de fonctions (ex : métiers au contact du client, métiers ouvriers dans l'industrie lourde), la référence horaire était à l'origine une mesure de la charge de travail destinée à protéger le salarié, la transformation numérique peut être l'opportunité de chercher une mesure plus fidèle de la charge de travail, dès lors que l'activité mais aussi les salariés sont de nature à remettre en question la pertinence du temps de travail comme indicateur de la charge de travail. ▲

Avec **zikmu!** (le son du mois)

Rattle that lock

DAVID GILMOUR

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il prend son temps le père David, dix longues années se sont écoulées depuis son dernier album *On an Island*. Alors oui, dans l'intervalle il nous a offert le superbe *Live in Gdansk* tellement parfait que l'on pouvait craindre que ce fut son dernier cadeau.

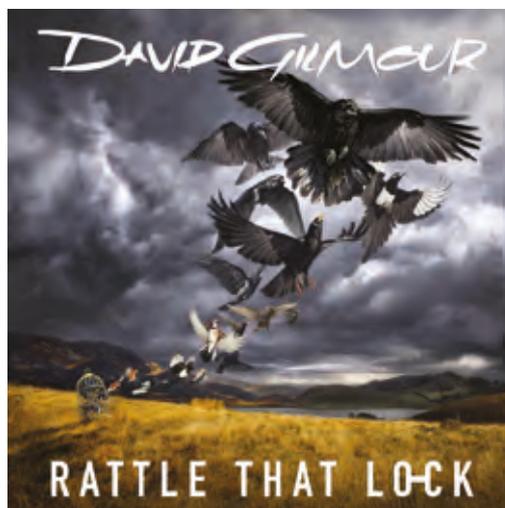
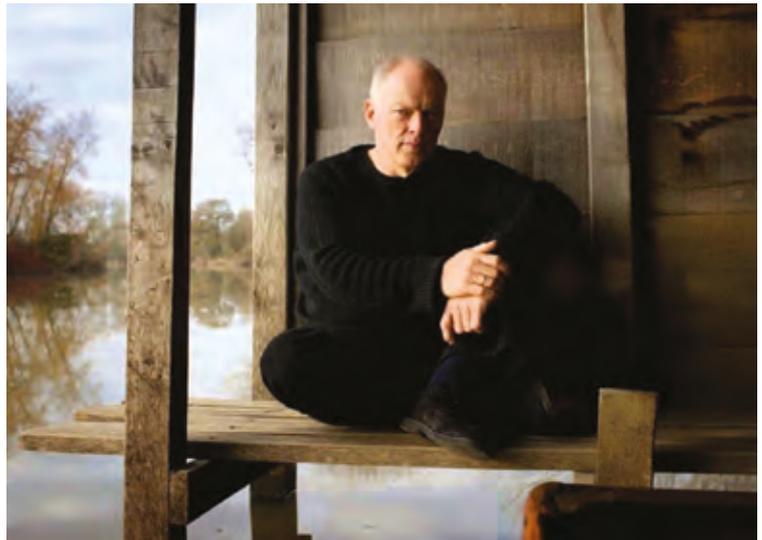
Mâître Gilmour à aussi, il est vrai, partagé à nouveau la scène avec son vieil « ami » Roger Waters lors du *live 8*, comme un pied de nez aux journalistes avides de querelles, les deux génies du Pink Floyd ont à nouveau mélangé leurs voix.

Nous savons à présent tous que jamais le groupe mythique ne se reformera, le décès de Rick Wright, clavieriste surdoué, étant définitif pour toujours. Un dernier opus du Floyd, *The Endless River*, a pourtant vu le jour, comme un hommage, une dernière trace, un peu à l'image de... « *tous ces moments perdus dans le temps comme des larmes dans la pluie* ».

Mais voilà, la stratocaster noire du virtuose à encore des choses à dire et c'est bien entouré qu'il revient vers nous. En effet, le casting de *Rattle that lock* est merveilleux, Graham Nash et David Crosby aux chœurs, Robert Wyatt et des pièces enregistrées de Rick Wright !

C'est un David Gilmour à son meilleur que nous retrouvons, le son de sa guitare atteint un niveau de sensibilité digne de *Echoes*, avec ce touché unique. C'est un peu comme entendre *Little Wings* par son créateur Jimi Hendrix, être persuadé qu'il est inégalable, tomber ensuite sur la version d'extraterrestre de Stevie Ray Vaughan et comprendre qu'en musique comme dans la vie rien n'est jamais acquis.

L'ouverture de l'album par *5 A.M* nous plonge instantanément dans l'univers rassurant du Floyd, c'est la première pièce de ce qui pourrait être un triptyque que composent également *Beauty* et *And then* qui est le morceau majeur de l'album. David nous entraîne aussi vers le jazz, le cabaret, avec *The Girl in the Yellow Dress*. La douceur lancinante de *A Boat Lies Waiting* et ses chœurs exceptionnels ou l'ambiance à la Camel de *Faces of Stone* sont autant de délicieux moments à écouter.



Quelques mots tout de même sur *Rattle that Lock* adaptation pop/rock du jingle de la SNCF. Ce morceau est la preuve que l'on peut être l'un de plus talentueux guitaristes de la galaxie, une légende vivante du rock progressif, voire même un son dans l'inconscient collectif de la fin du 20^e siècle et c'est regrettable, avoir un sens un peu trop aigu du marketing.

Il n'en reste pas moins que cette album est bon, il pourrait même être le successeur du dernier véritable album du Pink Floyd nouvelle ère, *The Division bell*, d'ailleurs c'est peut-être le cas.

A vous de voir...▲

DAVID DUGUÉ



8^e (huitième)
CONGRÈS *Le livre,
le papier et
la communication*
cgt

filpac cgt

RASSEMBLER
POUR REVENDIQUER

CONSTRUIRE LA SOLIDARITÉ,
CHOISIR SON CAMP
VAINCRE L'AUSTÉRITÉ

23, 26 *novembre* **2015** | **MONTREUIL**